

Aménagement forestier

Forêt domaniale de CHERLIEU

Département de la Haute-Saône (70)

2014 - 2033

Surface cadastrale : 557,1854 ha
Surface retenue pour la gestion : 557,19 ha

Altitudes extrêmes : 230 m - 369 m

Révision d'aménagement

DRA : FRANCHE COMTE



Plan de l'aménagement forestier

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	5
1.1.2 FONCIER - SURFACES - CONCESSIONS	5
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES.....	7
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	8
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	8
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	10
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....	14
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	14
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	17
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	21
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	21
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	22
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	22
2.2.2 ESSENCES-OBJECTIF ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	22
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	23
2.3.1 FUTAIE REGULIERE: FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	23
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	24
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	24
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 - 2032	27
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	27
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	27
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	37
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	38
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	39
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	40
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS.....	40
TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	41
3.1 RECAPITULATIFS	41
A - VOLUMES DE BOIS A RECOLTE	41
B - ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	42
C - RECETTES - DEPENSES - RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	43
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	44
TITRE 4 – CARTES	46
TITRE 5 – ANNEXES.....	47

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Etat.

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Domaine de l'Etat
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt domaniale de CHERLIEU
Département de situation	Haute-Saône (70)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	405 - Bassigny, Amance et annexes
DRA de référence	Franche-Comté

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Haute-Saône (70)	Montigny-les-Cherlieu	556,8974
	Bougey	0,2880

- **Période d'application de l'aménagement**

2014 - 2033 (20 ans).

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement*		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Cherlieu	F07727E	557,1854	13/08/2003	1999	2013

* modifié en 2001 suite aux dégâts de la tempête de 1999.

- **Carte de situation de la forêt**

Voir, ci-contre, la carte « 4.1 - Plan de situation de la forêt » au 1/25.000^{ème}.

1.1.2 Foncier - Surfaces - Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	557,1854	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	557,19	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	552,99	ha, ares
Surface en sylviculture de production	552,99	ha, ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe « 5.1 - Extrait de la matrice cadastrale ».

- **Etat des lieux**

L'écart de surface entre la surface retenue pour la gestion et la surface boisée s'explique par la présence d'une route forestière revêtue cadastrée.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Le service gestionnaire ne dispose pas de procès-verbaux de délimitation et de bornage relatif à cette forêt.

- **Origine de la propriété forestière**

Cette forêt provient des biens de l'Abbaye cistercienne de Cherlieu, confisqués à la Révolution et devenus biens de l'Etat.

- **Parcellaire forestier**

Aucune modification (application/distraction du régime forestier) n'est intervenue pendant la précédente période d'aménagement.

En revanche, une parcelle (B1392), située sur le territoire communal de Bougey, avait été omise lors des aménagements précédents. Elle a été intégrée à cet aménagement (sa surface a été récemment modifiée par les services du cadastre sur notre intervention en raison d'une erreur flagrante).

La numérotation des parcelles du précédent aménagement a été conservée.

Les surfaces des parcelles du précédent aménagement ont été modifiées afin de mettre leur surface en conformité avec les mesures sur le terrain (GPS et Topofil) et l'utilisation des données géospatiales (BDPARCEL® et BDORTHO® de l'Institut Géographique National (IGN)).

Mais, dans tous les cas, il n'y a aucune garantie d'exactitude dans la correspondance entre la surface forestière indiquée dans l'aménagement et la surface réelle sur le terrain.

Il conviendra à la mise en régénération de procéder à la mesure la plus précise possible de la surface de la zone concernée (surface de travaux, de maps, d'aide, ...).

En cas de discordance constatée avec la surface correspondante annoncée à l'aménagement, la mise en conformité sera effectuée au moment de la prochaine révision d'aménagement.

La correspondance entre le nouveau et l'ancien parcellaire est détaillée à l'annexe « 5.2 - *Concordance cadastre / forêt* ». Le parcellaire figure sur l'ensemble des cartes du document.

- **Concessions**

Tableau des concessions en cours

Type et libellé de la concession	Bénéficiaire	Début - Fin	Localisation
Canalisation d'eau potable	Commune de Montigny-les-cherlieu	Renouvellement en cours	Parcelles 5, 6, 7
Canalisation d'eau potable	Commune de Montigny-les-cherlieu	Renouvellement en cours	Parcelle 12
Passage conduite de gaz	GDF-Suez	1994-indéfinit	Lignes 30/31 et 46/47

En forêt publique, les concessions :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt,
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière,
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	4,20		27,22	525,77	557,19
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		505,38		51,81	557,19
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		339,06	218,13		557,19
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	557,19				557,19

- Pour la production ligneuse, l'enjeu est fort sur la majeure partie de la forêt (525,77 ha) au vu de la potentialité des stations présentes. Pour les stations moins fertiles (112, 113g, 114g, 115g, 213, 232 et 416), l'enjeu de production est moyen.

- La fonction écologique présente un enjeu fort pour les zones concernées par l'arrêté préfectoral de protection de biotope (ruisseaux de Cherlieu et de l'étang de Melin).

- Les parcelles entourant les ruines de l'abbaye de Cherlieu sont incluses dans le site classé. La fréquentation du site reste toutefois modérée : la fonction sociale est en conséquence un enjeu reconnu (218,13 ha des parcelles 1 à 30).

- La protection contre les risques naturels est sans objet pour la forêt.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Les différents niveaux d'enjeu sont présentés ci-contre sur la carte « 4.2 - Carte des fonctions principales ».

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface	Explications succinctes
Menaces		
- Néant		
Autres éléments		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	1,24 ha	Stations humides
- Protection des eaux de surface (ripisylves, cours d'eau)	9,47 ha	Nombreux ruisseaux : protection lors des exploitations et bordure en végétation spontanée lors des régénérations

Pour la localisation des stations humides, voir, en vis-à-vis de la page 9, la carte « 4.3 - Carte des stations forestières ».

Pour la localisation des ruisseaux, voir, en vis-à-vis de la page 16, la carte « 4.5 - Carte de la desserte, de l'hydrographie et des éléments remarquables ».

- **Démarches de territoires**

Néant.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt est située entre 230 et 369 m d'altitude. Le relief et les expositions des versants figurent sur le fond de carte IGN utilisé pour la cartographie.

De nombreux cours d'eau et fossés traversent ou longent la forêt (linéaire total de 10 500 m).

Les principaux sont reportés, en page 16, sur la carte « 4.5 - Carte de la desserte, de l'hydrographie et des éléments remarquables ».

Les zones humides et marécageuses se retrouvent le long de ces cours d'eau ou dans les petites dépressions.

Elles correspondent aux stations décrites dans le tableau suivant et reportées sur la carte « 4.3 - Carte des stations forestières ».

A noter aussi la présence de nombreux suintements dans le bas des parcelles 5 à 9, en amont du ruisseau de Cherlieu (non cartographiés).

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Type de climat : Le climat franc-comtois est un climat de transition soumis à une double influence : océanique par sa pluviosité importante en quantité comme en fréquence, continentale par l'existence de deux saisons thermiques bien marquées : un hiver rigoureux et un été chaud.

Données : Les données météorologiques sont issues de la base de données "NORMALES AURELHY" (Météofrance). La période indiquée est de 1971 à 2000.

Données météorologiques (moyennes annuelles)	
Température	9,6 °C
Précipitations	972 mm
Nombre de jours de gel	101

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

Tornade du 08 février 1984 (1500 m³ de chablis) et surtout tempête du 26 décembre 1999 (6097 m³ de chablis).

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie**

La forêt domaniale de Cherlieu repose principalement sur des grès du Rhétien (I1) et, dans une moindre mesure, sur des marnes du Keuper (t7 à t9) et du Sinémurien (I3-2).

Pour plus de détails, voir la carte géologique au 1/50.000ème « XXXIII-20 JUSSEY ».

- **Stations forestières**

La définition des stations forestières repose sur le « catalogue des types de stations forestières de la Dépression Périvosgienne » .

L'étude des stations s'est déroulée sur le terrain au printemps 2012. La méthode employée pour les relevés était à l'avancement selon des transects adaptés à la topographie.

Les différents types de stations rencontrés dans la forêt domaniale de Cherlieu sont présentés dans le tableau suivant. Le type et l'intitulé de la station permettent d'en retrouver les caractéristiques (sol en particulier) ainsi que les principaux atouts et contraintes dans le catalogue des stations. Le tableau présente pour chaque type de station les essences les mieux adaptées.

Les sols sensibles au tassement sont marqués avec un T et les sols très sensibles avec un T.

Stations forestières		Surface boisée		Essences adaptées	Fertilité	Sensibilité au tassement
Code	Libellé	ha	%			
Sur grès rhétien						
112	Hêtraie-chênaie acidiphile <i>Sol acide podzolique</i>	12,21	2	Pin sylvestre, bouleau, hêtre, (chêne sessile*).	Moyenne	T
113	Hêtraie-chênaie acidiphile "doux" <i>Sol lessivé acide</i>	185,49	34	Chêne sessile , hêtre	Elevée	T
113 g	<i>Variante hydromorphe</i>	0,46	~	Chêne sessile	Moyenne	T
114	Hêtraie-chênaie-charmaie mésoacidiphile <i>Sol brun lessivé</i>	148,00	27	Chêne sessile , hêtre, merisier	Elevée	T
114 g	<i>Variante hydromorphe</i>	3,05	~	Chêne sessile	Moyenne	T
115	Hêtraie-chênaie-charmaie acidiclinaire <i>Sol brun lessivé</i>	53,74	10	Chêne sessile , hêtre, merisier	Elevée	T
115 g	<i>Variante hydromorphe</i>	3,75	1	Chêne sessile	Moyenne	T
Altérites du grès sur marne						
122	Hêtraie-chênaie-charmaie mésoacidiphile à acidiclinaire <i>Sol brun acide à 2 couches</i>	125,91	23	Chêne sessile , hêtre, merisier	Elevée	T
123	Chênaie pédonculée-charmaie mésoacidiphile <i>Sol brun mésotrophe à 2 couches</i>	5,67	1	Chêne pédonculé , chêne sessile, hêtre, merisier, érable sycomore, frêne commun**	Elevée	T
124	Chênaie pédonculée-charmaie acidiclinaire à neutroacidiclinaire <i>Gley oxydé</i>	0,57	~	Chêne pédonculé , frêne commun**	Elevée	T
Sur marnes						
213	Chênaie-(hêtraie)-charmaie neutrophile <i>Pélosol</i>	5,01	1	Alisier torminal, poirier, chêne sessile, hêtre, tilleul, pin noir	Moyenne	
231	Chênaie pédonculée-charmaie mésoneutrophile <i>Sol brun à gley profond</i>	6,39	1	Chêne pédonculé , frêne commun**, merisier	Elevée	T
232	Chênaie-hêtraie-charmaie neutrophile à calcicole <i>Sol brun eutrophe peu profond</i>	1,50	~	Hêtre , chêne sessile, merisier, érable sycomore, alisier torminal, frêne, champêtre	Moyenne	T
Alluvions limono-argileuses						
416	Aulnaie-frênaie mésohygrophile <i>Sol à gley peu profond</i>	1,24	~	Aulne , frêne commun**, chêne pédonculé	Moyenne	T
		552,99	100			

* risque élevé de roulures et gélivures

** Le frêne est touché par *Chalara fraxinea* à divers degrés. L'évolution de cette maladie déterminera l'avenir des frênes dans les peuplements. Il semble toutefois envisageable de maintenir les individus non atteints ou résistants dans le mélange.

✓ Les stations forestières sont majoritairement fertiles et propices à la futaie feuillue et notamment de chêne sessile de qualité.

✓ Sur les stations les plus riches et profondes, le chêne sessile pourra être cultivé en mélange avec des feuillus précieux. Sur les stations les plus acides, la qualité du chêne peut-être en baisse avec l'apparition de roulures et gélivures (encore modérées en station 114, beaucoup plus fréquentes en 113, quasi-généralisées en 112) : l'accompagnement du chêne sessile y sera principalement assuré par le hêtre, qui devra toutefois être contenu car très dynamique sur ces stations.

- **Carte des stations forestières**

Voir, ci-contre, la carte « 4.3 - Carte des stations forestières ».

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les relevés sur le terrain ont été effectués au printemps 2012, à l'avancement, avec relevé de surface terrière par essence selon une maille carrée de 70 m. Les principales discontinuités dans l'aspect du couvert forestier ont été reportées sur le plan. Pour chaque peuplement ainsi individualisé, la description a porté sur les critères de structure, de richesse, de composition, d'état sanitaire, de durée de survie, d'importance du couvert, ...

La typologie de référence utilisée est la « Typologie des peuplements de Franche-Comté ».

Le seuil de prise en compte a été fixé à 0,50 ha. Localement, des peuplements particuliers (taches de résineux ou de jeunes feuillus, ...) ou correspondant à des milieux présentant un grand intérêt écologique (zones humides, ...) sur une surface plus faible ont toutefois été répertoriés.

On entend par :

- petits bois (PB) : les classes de diamètre 20 et 25 ;
- bois moyens (BM) : les classes 30, 35, 40 et 45 ;
- gros bois (GB) : les classes 50 et + ;
- très gros bois (TGB) : les classes 70 et +.

• Répartition des types de peuplement

Type	Description	Surface boisée	
		(ha,a)	%
Peuplements réguliers résineux			
R3	Perchis ; de la 1 ^{ère} éclaircie à $\varnothing \leq 25$ cm	3,19	1
R4	Jeune futaie résineuse ; $25 < \varnothing \leq 40$ cm	17,65	3
R5	Futaie résineuse ; adulte ; $40 < \varnothing \leq 60$ cm	9,53	2
Peuplements réguliers feuillus			
O	TSF ou futaie ouverte sur semis naturels	10,21	2
SF-1	Semis ou plants feuillus $\leq 1,5$ m	21,81	4
SF-2	Fourrés ; $1,5 \text{ m} < h \leq 3 \text{ m}$	3,84	1
GP-G	Gaulis feuillus ; $3 \text{ m} < h \leq 8 \text{ m}$	46,19	8
GP-P	Perchis feuillus ; $8 \text{ m} < h$ jusqu'à la première éclaircie ($h \sim 14 \text{ m}$)	56,78	10
JF 20-40	Jeune futaie de 20 à 40 ans ; de la 1 ^{ère} éclaircie à la fin des Petits Bois	44,27	8
JF 20-40/R3	Jeune futaie de 20 à 40 ans en mélange avec du perchis résineux	1,29	~
FA 40-60	Futaie adulte de 40 à 60 ans	88,42	16
FA 40-60/R4	Futaie adulte de 40 à 60 ans en mélange avec de la futaie résineuse	7,67	1
FA 60-80	Futaie adulte de 60 à 80 ans	39,33	7
FA 80-100	Futaie adulte de 80 à 100 ans	33,90	6
FM 100-120	Futaie mûre de 100 à 120 ans	79,62	14
Peuplements feuillus issus de TSF			
BM-GB	Mélange Bois Moyens (majoritaires) et Gros Bois	18,59	3
GB-BM	Mélange Gros Bois (majoritaires) et Bois moyens	48,40	9
GB	Régularisé dans les Gros Bois	15,73	3
GB-TGB	Mélange de Gros Bois et Très Gros Bois	6,57	1
		552,99	100

Origine

Les peuplements feuillus issus de TSF (vieillis et enrichis par balivage intensif en réserve avec probablement des chênes recrutés parmi les brins de taillis) sont aujourd'hui très minoritaires. En effet, la conversion en futaie régulière a débuté dès 1890, dans les parcelles 65 à 75 du canton du Grand Charlemagne. Depuis, la poursuite de ces conversions a été très régulière.

Les enrésinements des années 1950-60-70 ont été modérés sur la forêt puisqu'ils ne représentent que 6 % de la surface totale. Cependant, ceux-ci ont souvent été réalisés sur de très bonnes stations à feuillus (notamment au canton des Agneaucourt).

Richesse / Capital sur pied

Pour les peuplements de futaie, la richesse est assez homogène et se situe :

- entre 16 m²/ha (après coupe) et 21 m²/ha (avant coupe) dans les peuplements de 40 à 100 ans ;
- entre 21 m²/ha (après coupe) et 28 m²/ha (avant coupe) dans les futaies de 100-120 ans.

Pour les peuplements issus de taillis-sous-futaie, les informations sur le capital sur pied en essences nobles sont synthétisées ci-contre sur la carte « 4.4.1 - Carte des peuplements (structure et richesse) ».

Par ailleurs, pour plus de précisions sur la richesse des peuplements forestiers, se reporter au paragraphe C - Inventaires réalisés.

Etat sanitaire

L'état sanitaire général de la forêt est correct. Aucun dépérissement marqué n'est observé dans les peuplements feuillus. Néanmoins, compte tenu du vieillissement de certains peuplements feuillus adultes, il conviendra de surveiller l'état des gros hêtres (nectria). L'évolution des frênes (touchés par le pathogène *Chalara fraxinea*) est elle aussi à surveiller.

L'état sanitaire des peuplements résineux est majoritairement satisfaisant, sauf aux Agneaucourt (parcelles 16 à 20) où des pourritures de cœur sur le sapin pectiné entraînent de fréquents chablis.

• Essences présentes

Essences présentes	% de la surface boisée
Chêne sessile	32
Chêne pédonculé	4
Hêtre	53
Feuillus précieux ¹	1
Charme	2
Autres Feuillus ²	1
Résineux ³	6

¹ Merisier, érables, frêne, ...

² Tremble, aulne, chêne rouge...

³ Sapin pectiné, douglas, épicéa, pin noir, pin sylvestre

• Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Familles de peuplements			%	Essences d'accompagnement
	Peuplements réguliers résineux (ha)	Peuplements réguliers feuillus (ha)	Peuplements issus de TSF (ha)		
Chêne sessile		114,65	89,29	37	Hêtre, charme, chêne pédonculé, merisier
Chêne pédonculé		26,32		5	Frêne, merisier, charme
Hêtre		287,85		52	Chêne sessile, charme
Feuillus précieux		2,10		~	
Autres feuillus		2,41		~	
Résineux	30,37			6	
Total	30,37	433,33	89,29	100	

Dans les peuplements issus de taillis-sous-futaie, c'est le chêne sessile qui domine, le hêtre en mélange y restant minoritaire.

En revanche, le hêtre est très dominant, voire quasi exclusif (culminant jusqu'à 99% de la composition dans la parcelle 72), dans les futaies les plus anciennement converties, au canton du Charlemagne.

Dans les futaies d'âge intermédiaire, c'est souvent le hêtre qui a pris le dessus mais le chêne reste présent partout dans des proportions variables quoique généralement minoritaire.

C'est surtout dans les régénérations les plus récentes que l'on trouve des peuplements à dominante de chêne sessile, à la faveur des travaux de plantation, dégagements et nettoisements qui ont nettement favorisé celui-ci depuis une quinzaine d'années.

Ainsi, la dynamique naturelle du hêtre est telle que le chêne ne peut se maintenir dans le mélange qu'à la faveur d'une sylviculture très volontariste en sa faveur.

• Carte des peuplements

Voir, page plus haut, la carte « 4.4.1 - Carte des peuplements (structure et richesse) » et, ci-contre, la carte « 4.4.2 - Carte de la composition ».

B - Etat du renouvellement

Le renouvellement de la forêt est soumis aux aléas de la fructification des chênes et hêtres, essences-objectif principales. On note en conséquence le recours au renouvellement par voie artificielle (plantation notamment) en cas d'insuffisance de semenciers ou d'absence de fructification.

Pour la régénération du chêne, la concurrence par le hêtre et le développement de la fougère aigle figurent parmi les principales contraintes.

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique**

Les surfaces indiquées ci-dessous sont celles du présent document d'aménagement.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface prévue à régénérer *	68,93 ha
Surface effectivement régénérée	71,90 ha
Surface prévue à entamer en régénération*	13,18 ha
Surface effectivement entamée	10,21 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

*surfaces prévues dans la modification d'aménagement de 2001, suite aux dégâts de la tempête de décembre 1999.

Les surfaces effectivement régénérées et entamées sont égales aux surfaces prévues, hormis 1,93 ha dans la parcelle 54 et 1,04 ha dans la parcelle 32, qui étaient prévus à entamer et sont terminés à l'exercice 2013.

Le gestionnaire a préféré remplacer les régénérations prévues en hêtre par le chêne sessile (notamment dans les parcelles 32, 33, 34, 39 et 40).

Cette modification est conforme aux préconisations du Schéma Régional d'Aménagement (SRA) de Franche-Comté.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	71,90	30r, 32p, 33r, 34r, 38, 39, 40, 48, 49r, 50r, 51r, 52r, 53r, 54r, 59, 60
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	10,21	31r, 32p
Surface cumulée des unités de gestion ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)		
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	103,03	25j, 38p, 40p, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49r, 50r, 50jp, 51r, 51jp, 52r, 53 r, 59, 60

Parmi la surface acquise en régénération (peuplements ayant dépassé 3 m de hauteur au cours du précédent aménagement) figurent une partie des régénérations de l'aménagement précédent ainsi que les peuplements au stade semis/fourrés au début de l'aménagement passé qui sont à ce jour au stade Gaulis/Perchis.

Stock de régénération par essences (ha)					
Parcelles	Classe 0 (attente)	Classe 1 (entamée)	Classe 2 (installée)	Classe 3 (acquise)	Essences en place
	régénération non entamée	régé. en quantité insuffisante	régé. en quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an	h > 3m	
25p				3,55	Hêtre-chêne
30p		4,38			Chêne-hêtre
31p		3,90			Chêne-hêtre
32		6,31	1,04		Chêne-hêtre
33p		1,64	1,33		Chêne-hêtre
34p		3,06	0,75		Chêne-hêtre
38		0,98		6,22	Hêtre-chêne
39			7,24		Chêne-hêtre
40			3,30	4,03	Chêne-hêtre
41p				7,28	Chêne-hêtre
42				7,30	Chêne-hêtre
43				7,20	Hêtre-chêne
44				7,20	Hêtre-chêne pédonculé
45				7,22	Hêtre-chêne pédonculé
46				7,34	Hêtre-chêne pédonculé
47				7,11	Hêtre-chêne
48				7,04	Chêne-hêtre
49p				3,67	Chêne-hêtre
50p				3,91	Chêne-hêtre
51p				2,89	Chêne-hêtre
52p				5,30	Chêne-hêtre
53p				1,75	Chêne-hêtre
54p		1,93			Chêne-hêtre
59				7,29	Hêtre-chêne
60				7,43	Hêtre-chêne
Total	0,00	22,20	13,66	113,73	

Les unités de gestion en classe 1 sont en cours de régénération (peuplement ouvert en parcelles 31p et 32p) ou sont encore susceptibles de faire l'objet de compléments de plantations (parcelles 30, 33p, 34p, 38p).

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Un inventaire en plein a été effectué en juin 2012, sur une surface de 91,75 ha - soit 17 % de la surface en sylviculture - où toutes les tiges précomptables ($\varnothing > 17,5$ cm) ont été recensées (dans les parcelles ou parties de parcelles pressenties pour le groupe de régénération).
Le tarif de cubage utilisé est le Schaeffer rapide n° 14 (voir en annexe « 5.7 - Tarif de cubage »).

Les parcelles ou unités de gestion inventoriées figurent en annexe « 5.8 - Résultats des inventaires ».

Par ailleurs, la quasi-totalité des parcelles portant des peuplements adultes ont fait l'objet de mesures de surface terrière selon un maillage carré de 70 m (soit environ 2 placettes à l'hectare).

- **Synthèse des résultats d'inventaire**

Inventaire en plein :

C'est au canton du Grand Charlemagne que les résultats des inventaires en plein sont significatifs avec 8 parcelles sur 11 inventoriées (parcelles 68 à 75). Il s'agit de futaies de hêtre âgées d'environ 110 ans. Le volume moyen des parcelles inventoriées est de 335 m³/ha (soit 23 m²/ha toutes essences confondues), en baisse de 10 % par rapport aux inventaires de 1998 (moyenne de 370 m³/ha), les prélèvements moyens ayant été supérieurs aux accroissements mesurés.

Relevés de surface terrière :

Dans les peuplements issus de taillis sous futaie, les relevés de surface terrière montrent une richesse moyenne de 24,7 m²/ha (moyenne réalisée sur 129 placettes). La moyenne des inventaires en plein réalisés en 1999 dans ce type de peuplements était de 27,2 m²/ha, ce qui montre là aussi une nette tendance à la décapitalisation des peuplements.

Ces densités moyennes sont aujourd'hui à un niveau correct, proche des forêts communales voisines.

Dans les peuplements de futaie de 40 à 80 ans, les surfaces terrières sont en moyenne de 17,7 m²/ha dans les peuplements à dominante de hêtre et de 20,2 m²/ha dans les peuplements à dominante de chêne sessile (moyennes réalisées sur 156 placettes).

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

D'après les comparaisons avec l'inventaire précédent réalisé en 1996-1998, la production courante moyenne des 15 dernières années au canton du Grand Charlemagne peut être estimée à 6,5 m³/ha/an (voir en annexe « 5.10 - Estimation de la production »).

Pour les peuplements issus de taillis-sous-futaie, on peut retenir, au vu des comparaisons d'inventaire effectuées en 1999 et des peuplements en place aujourd'hui, une fourchette de 5 à 5,5 m³/ha/an.

- **Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée**

Les chênes de qualité (tranche, ferrugin) se trouvent dispersés dans l'ensemble de la forêt mais la qualité est particulièrement élevée dans les parcelles 29, 30 et 31.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	4,20		27,22	525,71	557,19

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
0,46	6,4

Les données sont issues des comparaisons d'inventaires (voir au § 1.2.2C) mais sont à prendre avec précautions compte tenu du manque de données sur les accroissements dans les jeunes peuplements.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes (en m ³ aménagement) récoltés de 2001 à 2012 (au tarif SR14)							
Régénération		Amélioration et Préparation		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement							
20 088	20 314	27 372	26 935	/	1 226	47 460	48 475
						Ecart	
						+ 2,1 %	
en m³ / ha /an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)							
20,0	20,1	5,8	5,7	/	0,2	7,1	7,3

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés**

Groupe de régénération

Les prélèvements dans le groupe de régénération se sont avérés très proches des prévisions, ce qui est logique, le rythme de renouvellement ayant été bien suivi.

Nota : Les parcelles 38 et 21 n'étaient pas prévues en régénération dans l'aménagement initial de 1999 mais ont été reclassées en 2001 dans le groupe de régénération à l'occasion d'une modification réalisée suite aux dégâts importants de la tempête. A contrario, la parcelle 29 en a été retirée.

Groupes d'amélioration et de préparation

Le prélèvement global a été conforme aux prévisions mais avec de légères disparités selon les types de coupes. Ainsi les prélèvements ont été un peu supérieurs aux prévisions dans les peuplements adultes et plutôt en deçà dans les jeunes peuplements, en raison de retards dans les coupes prévues.

9 parcelles de futaie sont à ce jour en retard de coupe notamment en raison des difficultés à appliquer les rotations courtes prévues, à cause des retards d'exploitation constatés mais aussi à cause de densités parfois insuffisantes (la production n'est sans doute pas toujours aussi forte que prévue).

Le prélèvement global a été sensiblement supérieur à la production, ce qui n'est pas surprenant puisque l'aménagement précédent prévoyait de décapitaliser les parcelles trop denses (surtout au canton du Grand Charlemagne), notamment au moyen de rotations raccourcies.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt**

Les principaux produits ligneux récoltés sont le chêne et le hêtre en tant que bois d'œuvre de qualité.

Certains peuplements de taillis-sous-futaie comportent des chênes de très belle qualité (rectitude, grain fin) particulièrement recherchés pour le merrain ou l'ébénisterie.

En revanche, les hêtres de futaie du Charlemagne, malgré leur belle conformation, ne trouvent que difficilement preneurs étant jugés trop nerveux.

Les résineux (sapin pectiné, épicéa et douglas) fournissent périodiquement des billons et bois de trituration à des prix intéressants.

- **Modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage)**

En règle générale, les bois sont vendus en bloc et sur pied à la vente d'automne de Vesoul.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	5,0 km	2,15	oui	Moyen	Néant	La route traversant la forêt domaniale est utilisée par les habitants du secteur
	empierrées	5,3 km			Bon	néant	
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		1,7 km					
Pistes		0,5 km					

On entend par route forestière les voies accessibles aux grumiers en charge de par leur gabarit (largeur, rayon de virage) et leur nature.

Pendant le dernier aménagement, des travaux ont amélioré la desserte :

- création de places de retournement dans les parcelles 63 et 67,
- amélioration de l'empierrement de la route desservant le bas des parcelles 65 à 67,
- prolongation sur 500 m de l'empierrement de la sommière de la baraque de chasse et création d'une place de retournement,
- travaux en cours à la date de rédaction de cet aménagement : prolongation de la sommière de la baraque de chasse jusqu' à la ligne 53/54 et création d'une place de retournement.

Les routes revêtues nécessiteront un entretien prochain de la couche de roulement.

- **Principales difficultés d'exploitation**

La forêt étant bien équipée, il n'y a pas de difficulté particulière d'exploitation.

- **Schémas de desserte existants**

Actuellement la forêt n'est pas concernée par un Schéma Directeur de Desserte Forestière (SDDF).

- **Carte de la desserte**

Voir, ci-contre, la carte « 4.5 - Carte de la desserte, de l'hydrographie et des éléments remarquables ».

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		505,38		51,81	557,19

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Biotope protégé par arrêté préfectoral	10,85	<i>Ruisseau de Cherlieu : protection de l'écrevisse à pieds-blancs</i>	Arrêté n°1043 du 13/04/2007
	40,96	<i>Ruisseau de l'étang de Melin : protection de l'écrevisse à pieds-blancs</i>	(Arrêté en attente)
Éléments du territoire orientant les décisions			
ZNIEFF de type I	8,69	<i>Ruisseaux, affluents de l'Ougeotte (contour très proche de celui de l'arrêté de biotope)</i>	ZNIEFF n°01830001

La forêt de Cherlieu est également concernée par la ZNIEFF de type II n° 0183000, dénommé « Haute vallée de l'Ougeotte » (433,32 ha sont concernés).

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Aucun risque identifié envers la biodiversité

- **Synthèse des zones à forts enjeux écologiques**

Les zones présentant l'enjeu écologique le plus important sont les zones humides, les ripisylves et les ruisseaux, dont la qualité est actuellement très bonne.

A noter aussi les peuplements issus de taillis-sous-futaie vieillis dont l'intérêt écologique est lié à la présence de Très Gros Bois, notamment dans l'îlot de vieillissement de l'aménagement précédent (parcelle 30) mais aussi dans la parcelle 29 qui borde cet îlot.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
Faune remarquable			
Ecrevisse à pieds-blancs	Ruisseau de Cherlieu Ruisseau de l'étang de Melin	Maintien ou restauration d'une ripisylve naturelle. Attention particulière à apporter lors des exploitations : pas de dépôt de bois ou passage d'engins dans le lit du ruisseau.	oui
Flore remarquable			
Ormes champêtres	Bas de la parcelle 48	Groupe de quelques ormes de belles dimensions	non

A notre connaissance, la forêt ne présente pas d'autres espèces remarquables.

- **Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)	Stations concernées
Habitats d'intérêt prioritaire					
Aulnaie marécageuse à laïche allongée	Non retenu	44.91	Eviter les perturbations majeures du milieu, classer dans un groupe de gestion adaptée	1,24	416
Habitats d'intérêt communautaire					
Hêtraies-chênaies médioeuropéennes collinéennes acidiphile à luzule blanchâtre	9110	41.111		351,58	112, 113, 114
Hêtraie-chênaie acidicline à Paturin de Chaix	9130	41.131		186,70	115, 122, 123
Hêtraie-chênaie neutrophile collinéenne à aspérule odorante	9130	41.131		5,01	213
Chênaie pédonculée neutrophile à primevère élevée	9160	41.24		7,89	231, 232
Chênaie pédonculée acidicline	9160	41.24	Eviter les coupes de régénération de taille importante	0,57	124

Dénomination et regroupement des habitats d'après le « Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la forêt » (SFFC 2002.)

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Voir, en page précédente, la carte « 4.0 - Carte des enjeux environnementaux et sociaux ».

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Voir, en page 9, la carte « 4.3 - Carte des stations forestières ».

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		339,06	218,13		557,19

A - Accueil et paysage

D'après le Manuel paysager pour la forêt comtoise (Guide pour une gestion forestière respectueuse des paysages) [CRPF, ONF 2009], la forêt se trouve dans l'unité forestière et paysagère du pays d'Amance

A ce jour aucune étude paysagère spécifique ou schéma d'accueil du public en forêt n'existe.

Les itinéraires de randonnée en parcelles 4 à 12 (circuit « Les bois de l'abbaye de Cherlieu ») et 16 à 23 (GR « Châteaux et villages de Haute-Saône ») sont inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers, des richesses culturelles et de la fréquentation.**

La forêt domaniale constitue le cadre végétal du site de l'Abbaye cistercienne de Cherlieu.

Tous les vestiges en sont situés hors de la forêt (**hormis une borne gravée d'une crose située en parcelle 75, à la limite avec Melin ; voir sa localisation en page 16 sur la carte « 4.5 - Carte de la desserte, de l'hydrographie et des éléments remarquables »**).

Subsistent de l'Abbaye, un pan de mur monumental, correspondant au bras occidental du transept nord de l'Abbatiale construite de 1150 à 1220, une croix monolithe de 1613 ainsi que des communs bâtis aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Le vallon a aussi conservé les digues élevées par les moines pour créer des étangs aujourd'hui asséchés, ainsi que les vestiges des moulins qu'ils alimentaient (Moulin Ferry, Moulin Battant et Moulin des Agneaucourt).

Malgré la proximité de ces ruines, la forêt est assez peu fréquentée par le public. Elle est essentiellement parcourue par des ramasseurs de champignons et promeneurs des communes environnantes.

A noter dans l'îlot de vieillissement et dans la partie en jeune peuplement de la parcelle 30, deux chênes de diamètre 120 cm.

- **Description succincte des équipements structurants**

Une aire de pique-nique se trouve en bordure de la route forestière, vers l'entrée de la forêt du côté de Bougey, dans la parcelle 21.

Un circuit pédestre (« Les bois de l'abbaye de Cherlieu ») provenant de Montigny-les-Cherlieu descend la ligne de parcelles 40, puis suit la route forestière au bas du canton des Noues pour remonter ensuite sur la ligne séparative entre la forêt domaniale et la forêt communale de Preigney.

Il est balisé d'un anneau jaune.

Le chemin de grande randonnée GR « Châteaux et villages de Haute-Saône » traverse la forêt aux cantons des Noues et des Agneaucourt.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	218,13	Décret ministériel du 30/04/1997	Ruines de l'abbaye de Cherlieu	Favoriser les essences feuillues, notamment le chêne

Le site classé concerne les parcelles 1 à 30 de la forêt domaniale.

Voir le contour du site classé, en vis-à-vis de la page 17, sur la carte « 4.6 - Carte des enjeux environnementaux et sociaux ».

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Forêt entière	Itinéraires de randonnée, proximité des ruines de l'Abbaye de Cherlieu	Faible	Néant
Parcelle 30	Ilot de vieillissement, arbre remarquable	Faible	Néant

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements
Entrée de la forêt, parcelle 21	Aire de pique-nique, panneau d'accueil	Néant	Panneau = très bon Tables-banc = mauvais

- **Sensibilités paysagères**

Les points les plus sensibles figurent dans le tableau suivant :

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Néant	
Intermédiaire	Parcelles entourant le vallon de Cherlieu	Site classé de l'abbaye de Cherlieu

Au vu de la faible fréquentation de la forêt, éloignée des grands centres urbains, il n'y a pas de niveau élevé de sensibilité paysagère.

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Commune de Montigny-les-Cherlieu	Parcelles 7 et 12 (+ conduites dans les parcelles 5, 6, 7 et 12)

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable**

Le principal risque provient des exploitations forestières. Le déversement accidentel de substances nocives (hydrocarbures, fuites d'huile hydraulique, ...) à proximité des captages, la mise en suspension de matière fine dans le réseau d'eau potable (par infiltration de boue) et la dégradation des conduites (chute d'arbres, ornierage, ...) figurent parmi les principaux risques pour les captages.

- **Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral* impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	loigné (oui / non)	
Commune de Bougey	120	Non	Non	Oui	Voir ci-dessous

L'arrêté préfectoral pour la protection du captage de Bougey ne réglemente guère les activités forestières, hormis « la construction ou la modification des voies de communication » qui sont soumises à autorisation préfectorale.

Nota : Une zone de protection de captage touchant les parcelles 74 et 75 est indiquée sur la carte 4.6 (arrêté de protection du 09/05/1975) mais le captage en question n'est plus utilisé, ayant été abandonné par la commune de Melin.

Voir la carte « 4.6 - Carte des enjeux environnementaux et sociaux » au §1.3.2.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	557,19				557,19

La forêt de Cherlieu n'est pas sujette à des risques naturels d'ordre physique. Elle ne joue pas de rôle de protection vis à vis d'enjeux humains situés à l'aval.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Forte potentialité sur la majeure partie de la forêt	Définir un objectif de production de bois d'œuvre feuillu de haute qualité (principalement chêne sessile) et de bois de chauffage
Forêt comportant des surfaces importantes de taillis-sous-futaie dominés par les Gros Bois mais majoritairement sains et à bonne durée de survie (chêne sessile dominant) alors que les futaies de hêtre des premières régénérations arrivent à maturité, avec une durée de survie estimée moindre	Régénérer prioritairement les futaies de hêtre et les zones de taillis-sous-futaie les moins riches et les plus mûres Prévoir un effort de régénération proche de la surface d'équilibre
Peuplements adultes autrefois très denses ayant été décapitalisés lors de l'aménagement précédent, volumes actuellement corrects	Maintenir les volumes sur pied au niveau actuel en prélevant l'accroissement
Forte concurrence du hêtre sur les stations sur grès (surtout les stations 113, 114 et 221)	Adapter les coupes au profit du chêne
Peuplements de hêtre quasi-pur à renouveler sur des stations très propices au chêne sessile	Revenir au chêne sessile en essence principale par des plantations
25 % de la surface occupés par des jeunes peuplements au stade travaux (types O/SF/GP)	Prévoir les travaux nécessaires pour assurer l'avenir des peuplements
Fonction écologique	
Ruisseau de Cherlieu classé en ZNIEFF et concerné par un arrêté de biotope	Attention particulière à apporter lors des exploitations et disparition progressive des résineux en bordure
Ruisseau de l'étang de Melin visé par un arrêté de biotope imminent	Attention particulière à apporter lors des exploitations
Présence de peuplements issus de taillis sous futaie à Très Gros Bois avec des chênes sessiles de qualité Présence actuelle d'un îlot de vieux bois trop petit par rapport aux prescriptions de la Directive Biodiversité	Classer les plus intéressants et longévifs en îlot de vieillissement Agrandir l'îlot de vieillissement en s'approchant de la cible de 5%
Nombreux ruisseaux (linéaire de 10 km)	Protection lors des exploitations
Présence de zones humides correspondant à des habitats non retenus par la Directive mais à enjeu régional fort	Adapter localement les interventions vu la faible surface concernée
Sols normalement sensibles aux tassements	Instaurer les cloisonnements d'exploitation, adapter les périodes d'intervention
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Site classé de l'Abbaye de Cherlieu	Suivre les prescriptions de la commission des sites
Présence de captages et de zones de protection de captage	Adapter la gestion et respecter les prescriptions des arrêtés de protection

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	552,99	553,00
Sous-total : surface en sylviculture de production	552,99	553,00
Hors sylviculture de production	4,20	3,90
Total : surface retenue pour la gestion	557,19	556,90

Le traitement sylvicole de l'aménagement précédent est reconduit.

La surface hors sylviculture correspond aux emprises des routes forestières cadastrées (cf. § 1.1.2).

2.2.2 Essences-objectif et critères d'exploitabilité

Essences-objectif : critères d'exploitabilité retenus						
Essences-objectif	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Principales essences d'accompagnement	Stations concernées
Chêne sessile		552,99	150	65	Hêtre, bouleau, pin sylvestre	112
				75	Hêtre, merisier	113, 114, 115, 122
				65	Alisier torminal, poirier, cormier, merisier, tilleul	213
				75	Hêtre, merisier, érable sycomore, alisier torminal, orme champêtre	232
				75	Chêne pédonculé, frêne commun, merisier, aulne	123, 124, 231, 416
Total surface en sylviculture		552,99				

Les essences-objectif et les critères d'exploitabilité sont conformes à la DRA de Franche-Comté et au « Guide des sylvicultures Chênaies continentales » (ONF, 2008).

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations forestières concernées
Sapin pectiné, épicéa	Présentes par bouquets	2,41	80	55	douglas	Toutes

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière: forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		177,50 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		61,53 ha	
Surface d'équilibre (Se)		73,73 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		93,10 ha	
		Niveau prévu à mi-période	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	82,89 ha	41 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	75,66 ha	38 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0 ha	ha
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution		73,31 ha	36 ha

- Le détail de l'évaluation de la surface disponible figure dans le tableau ci-dessous :

Surface disponible (Sd)	Type de peuplement	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	R4 partie et R5 partie (problèmes sanitaires)	10,92
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période	Néant	
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	GB, GB-TGB, FM,	101,92
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période	GB-BM, R4 partie, R5 partie	64,66

- Le détail de l'évaluation de la contrainte de vieillissement figure dans le tableau ci-dessous :

Contrainte de vieillissement (Sv)	Contrainte à 20 ans	Contrainte à 40 ans
Peuplements considérés	R4 partie et R5 partie, GB	GB, GB-TGB, FM
Surface	21,13	101,92
Contrainte sur 20 ans	21,13	61,53

La contrainte à 20 ans est faible mais elle devient beaucoup plus élevée à 40 ans compte tenu de l'arrivée à maturité des hêtraies du canton du Grand Charlemagne (âge actuel 100 à 110 ans). Cependant, cette contrainte n'est pas problématique, restant inférieure à la surface d'équilibre. Ainsi, le niveau de régénération retenu permettra le renouvellement complet des hêtraies du Grand Charlemagne dans les 30 ans qui viennent, soit avant l'échéance d'âge maximal d'exploitabilité fixé à 140 ans par la Directive Régionale d'Aménagement.

Le calcul des surfaces à régénérer est basé sur la note de service NDS-09-T-306 du 25/11/2009. Les diamètres d'exploitabilité figurent dans la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) de Franche-Comté.

- Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)

Aucune surface n'est prévue en régénération conditionnelle.

La desserte actuelle permet l'accès et le défruitement de toutes les unités de gestion du groupe de régénération.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

- Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P ^{lle} UG		Surface en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)	
REGENERATION	Unités de gestion ouvertes, à terminer (10,21 ha)								
	REGE	31	31_r	3,90		3,90	CHS	75,66	
	REGE	32	32_r	6,31		6,31	CHS		
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer (65,45 ha)								
	REGE	5	5_r	0,12	0,12	0,12	ERS-MER-AUL		
	REGE	6	6_r	0,26	0,26	0,26	ERS-MER-AUL		
	REGE	7	7_r	0,46	0,46	0,46	ERS-MER-AUL		
	REGE	8	8_r	0,48	0,48	0,48	ERS-MER-AUL		
	REGE	9	9_r	0,34	0,34	0,34	ERS-MER-AUL		
	REGE	16	16_r	2,07	2,07	2,07	ERS-MER		
	REGE	17	17_r	1,73	1,73	1,73	ERS-MER		
	REGE	18	18_r	1,73	1,73	1,73	ERS-MER		
	REGE	19	19_r	1,89	1,89	1,89	ERS-MER		
	REGE	20	20_r	0,21	0,21	0,21	ERS-MER		
	REGE	49	49_r	1,52	1,52	1,52	CHS		
	REGE	50	50_r	1,92	1,92	1,92	CHS		
	REGE	51	51_r	2,75	2,75	2,75	CHS		
	REGE	53	53_r	4,77	4,77	4,77	CHS		
	REGE	68	68_r	7,23	7,23	7,23	CHS		
	REGE	69	69_r	7,13	7,13	7,13	CHS		
REGE	70	70_r	7,32	7,32	7,32	CHS			
REGE	71	71_r	7,93	7,93	7,93	CHS			
REGE	72	72_r	7,69	7,69	7,69	CHS			
REGE	73	73_r	7,90	7,90	7,90	CHS			
REGENERATION ELARGIE	Unités de gestion à ouvrir sans les terminer (17,44 ha)								
	REGEL	33	33_rl	4,39	4,39		CHS	17,44	
	REGEL	54	54_rl	5,31	5,31		CHS		
	REGEL	74	74_rl	7,74	7,74		CHS		
Total				93,10	82,89	75,66			93,10

- **Groupes autres que régénération**

Libellé du groupe	Code groupe	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
PREPARATION	<i>PREPA</i>	75,60	8-15	75,60
AMELIORATION FEUILLUS	<i>AMELF</i>	29,38	12	29,38
AMELIORATION FEUILLUS ADULTES	<i>AMELFA</i>	58,70	8-10	58,70
AMELIORATION FEUILLUS JEUNES	<i>AMELFJ</i>	195,28	6-9	192,00
JEUNESSE	<i>JEU</i>	71,57	6	74,85
AMELIORATION RESINEUX	<i>AMELR</i>	19,72	8	19,72
ILOT DE VIEILLISSEMENT	<i>VIEIL</i>	9,64	16-19	9,64
Total		459,89		150,77

Le détail des groupes se trouve page suivante.

- **Carte d'aménagement**

Voir carte « 4.10 - Carte d'aménagement » page suivante.

Document ONE

Parcelle	Unité de gestion	AMELF	AMELFA	AMELFJ	AMELR	JEU	PREPA	REGE	REGEL	VIEL	Total
1	1_aa		7.63								7.63
2	2_aa		7.45								7.45
3	3_aa		7.57								7.57
4	4_aa		7.77								7.77
5	5_aa		7.57								7.57
	5_r							0.12			0.12
6	6_aj			7.50							7.50
	6_r							0.26			0.26
7	7_aj			7.42							7.42
	7_r							0.46			0.46
8	8_aj			7.28							7.28
	8_r							0.48			0.48
9	9_aj			7.50							7.50
	9_r							0.34			0.34
10	10_aj			7.82							7.82
11	11_aj			7.41							7.41
12	12_aj			7.97							7.97
13	13_aa		7.60								7.60
14	14_aa		7.60								7.60
15	15_aj			4.91							4.91
	15_ar				2.69						2.69
16	16_aj			4.51							4.51
	16_r							2.07			2.07
17	17_aj			5.04							5.04
	17_r							1.73			1.73
18	18_aj			4.98							4.98
	18_r							1.73			1.73
19	19_aj			5.05							5.05
	19_r							1.89			1.89
20	20_aj			5.82							5.82
	20_ar				0.77						0.77
	20_r							0.21			0.21
21	21_aa		5.51								5.51
	21_aj			1.33							1.33
22	22_aj			6.78							6.78
23	23_aj			6.30							6.30
24	24_aj			6.91							6.91
25	25_aj			5.68							5.68
	25_ar				1.36						1.36
26	26_aj			4.35							4.35
	26_ar				2.67						2.67
27	27_aj			1.84							1.84
	27_ar				5.24						5.24
28	28_ar				6.99						6.99
29	29_v									7.04	7.04
30	30_j					4.38					4.38
	30_v									2.60	2.60
31	31_p						3.31				3.31
	31_r							3.90			3.90
32	32_j					1.04					1.04
	32_r							6.31			6.31
33	33_j					2.97					2.97
	33_rl								4.39		4.39
34	34_j					3.81					3.81
	34_p						3.61				3.61
35	35_p						7.46				7.46
36	36_p						7.21				7.21
37	37_p						7.53				7.53
38	38_j					7.20					7.20
39	39_j					7.24					7.24
40	40_j					7.33					7.33
41	41_aj			7.28							7.28
43	43_aj			7.20							7.20
44	44_aj			7.20							7.20
45	45_aj			7.22							7.22
46	46_aj			7.34							7.34
47	47_aj			7.11							7.11
48	48_j					7.04					7.04
	49_aj			2.39							2.39
49	49_j					3.67					3.67
	49_r							1.52			1.52
	50_aj			3.22							3.22
50	50_j					2.18					2.18
	50_r							1.92			1.92
	51_aj			3.29							3.29
51	51_j					1.34					1.34
	51_r							2.75			2.75
52	52_aj			2.02							2.02
	52_j					5.30					5.30
53	53_aj			1.04							1.04
	53_j					1.42					1.42
	53_r							4.77			4.77
54	54_j					1.93					1.93
	54_rl								5.31		5.31
55	55_af	7.38									7.38
56	56_af	7.25									7.25
57	57_af	7.40									7.40
58	58_af	7.35									7.35
59	59_j					7.29					7.29
60	60_j					7.43					7.43
62	62_p						8.03				8.03
61	61_p						8.04				8.04
62	62_aj			7.30							7.30
63	63_aj			8.04							8.04
64	64_aj			8.23							8.23
65	65_p						7.15				7.15
66	66_p						7.81				7.81
67	67_p						7.51				7.51
68	68_r							7.23			7.23
69	69_r							7.13			7.13
70	70_r							7.32			7.32
71	71_r							7.93			7.93
72	72_r							7.69			7.69
73	73_r							7.90			7.90
74	74_rl								7.74		7.74
75	75_p						7.94				7.94
Surface totale		29.38	58.70	195.28	19.72	71.57	75.60	75.66	17.44	9.64	552.99

Document ONF

2.5 Programme d'actions pour la période 2013 - 2032

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Etats des lieux**

Un procès-verbal de vérification des limites a été établi le 07/09/2010, selon la procédure en vigueur relative à la surveillance des limites (il est disponible à l'UT de Jussey).

Les limites sont identifiables et bien matérialisées sur le terrain.

- **Principaux types d'actions envisageables**

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
En continu	Entretien du périmètre et du parcellaire	Divers	Selon besoins	18 000
2	Matérialisation des limites de parcelles/ unités de gestion	Forêt entière	Pose de nouvelles plaques	2 000
Coût total FONCIER (€)				20 000
Coût moyen annuel FONCIER				1 000

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions**

Le revenu des concessions ne devrait pas évoluer pendant la période d'aménagement.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les règles de cultures générales sont détaillées dans la DRA de Franche-Comté, ainsi que dans les Guides de sylviculture Francs-Comtois, le Guide des Chênaies Continentales (ONF, 2008) et les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles.

Les règles de cultures générales par groupe sont détaillées à l'annexe 5.13. - *Règles de culture* » et les règles de cultures particulières sont précisées ci-dessous (voir page 32).

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Cas des coupes programmables par années

Voir sur les 3 pages suivantes, le programme d'assiette des coupes pour la période 2014-2033.

Année	Parcelles ou sous-parcelles	Surface à parcourir (ha,a)	Groupes	Volume indicatif à prélever			Date du dernier passage	Observations	Suivi
				m ³ /ha (aménagement)	m ³ /ha (commercial)	m ³ /unité de gestion (commercial)			
2014	1_aa	7.63	amelfa	50	50	382	2005		
	2_aa	7.45	amelfa	40	40	298	2006		
	18_aj	4.98	amelfj	50	50	249	2004		
	19_aj	5.05	amelfj	50	50	253	2004		
	51_aj	1.74	amelfj	10	50	87	-	1ère éclaircie	
	52_aj	2.02	amelfj	10	50	101	-	1ère éclaircie	
	53_aj	1.04	amelfj	10	50	52	-	1ère éclaircie	
	53_r	4.77	rege	60	60	286	2002		
	Total annuel	34.68				1707			
2015	3_aa	7.57	amelfa	50	50	379	2006		
	4_aa	7.77	amelfa	50	50	389	2006		
	5_aa	7.57	amelfa	40	40	303	2006		
	61_p	8.04	prepa	60	60	482	2007		
	62_p	8.03	prepa	60	60	482	2008		
	73_r	7.90	rege	60	60	474	2007		
	Total annuel	46.88				2508			
2016	16_aj	4.51	amelfj	50	50	226	2008		
	17_aj	5.04	amelfj	50	50	252	2008		
	22_aj	6.78	amelfj	20	40	271	2009	2** éclaircie	
	63_aj	8.04	amelfj	40	40	322	2010		
	64_aj	8.23	amelfj	40	40	329	2010		
	74_rl	7.74	regel	60	60	464	2008		
	75_p	7.94	prepa	60	60	476	2008		
	Total annuel	48.28				2340			
2017	6_aj	7.50	amelfj	40	40	300	2009		
	7_aj	7.42	amelfj	40	40	297	2009		
	13_aa	7.60	amelfa	55	55	418	2009		
	14_aa	7.60	amelfa	55	55	418	2009		
	33_rl	4.39	regel	60	60	263	2004		
	55_af	7.38	amelf	60	60	443	2004		
	56_af	7.25	amelf	60	60	435	2005		
	Total annuel	49.14				2574			
2018	15_aj	4.91	amelfj	20	40	196	2012	2** éclaircie	
	20_aj	5.82	amelfj	40	40	233	2009		
	21_aj	1.33	amelfj	40	40	53	2009		
	21_aa	5.51	amelfa	50	50	276	2009		
	23_aj	6.30	amelfj	40	50	315	2012	2** éclaircie	
	24_aj	6.91	amelfj	20	50	346	2012	2** éclaircie	
	44_ajp	3.67	amelfj	40	50	184	-	1** éclaircie, partie chêne pédonculé	
	45_ajp	4.66	amelfj	40	50	233	-	1** éclaircie, partie chêne pédonculé	
	46_ajp	4.52	amelfj	10	50	226	-	1** éclaircie, partie chêne pédonculé	
	57_af	7.40	amelf	60	60	444	2005		
58_af	7.35	amelf	60	60	441	2007			
	Total annuel	58.38				2946			
2019	25_aj	5.68	amelfj	20	50	284	2012	1ère (sud-est) et 2ème (nord-ouest) éclaircies	
	26_aj	4.35	amelfj	20	40	174	2012	2** éclaircie	
	27_aj	1.84	amelfj	20	40	74	2012	2** éclaircie	
	43_aj	7.20	amelfj	10	50	360	-	1ère éclaircie	
	65_p	7.15	prepa	60	60	429	2010		
	66_p	7.81	prepa	60	60	439	2010		
67_p	7.51	prepa	60	60	451	2010			
	Total annuel	41.54				2240			
2020	10_aj	7.82	amelfj	40	40	313	2012		
	11_aj	7.41	amelfj	40	40	296	2012		
	12_aj	7.97	amelfj	40	40	319	2012		
	36_p	7.21	prepa	60	60	433	2006		
	37_p	7.53	prepa	60	60	452	2006		
	42_aj	7.30	amelfj	10	50	365	-	1ère éclaircie	
	44_ajp	3.53	amelfj	10	50	177	-	1** éclaircie, partie chêne sessile/hêtre	
	45_ajp	2.56	amelfj	10	50	128	-	1** éclaircie, partie chêne sessile/hêtre	
46_ajp	2.82	amelfj	10	50	141	-	1** éclaircie, partie chêne sessile/hêtre		
47_aj	7.11	amelfj	10	50	356	-	1ère éclaircie		
	Total annuel	61.26				2978			
2021	8_aj	7.28	amelfj	40	40	291	2013		
	9_aj	7.50	amelfj	40	40	300	2013		
	41_aj	7.28	amelfj	10	50	364	-	1ère éclaircie	
	49_aj	2.39	amelfj	20	40	96	2013	2** éclaircie	
	50_ajp	1.49	amelfj	20	40	60	2013	partie sud, 2** éclaircie	
	51_ajp	1.74	amelfj	20	40	70	2014	partie sud, 2** éclaircie	
	52_aj	2.02	amelfj	20	40	81	2014	2** éclaircie	
	53_aj	1.04	amelfj	20	40	42	2014	2** éclaircie	
	68_r	7.23	rege	60	60	434	2011		
69_r	7.13	rege	60	60	428	2011			
70_r	7.32	rege	60	60	439	2011			
	Total annuel	52.42				2603			
2022	15_ar	2.69	amelr	10	50	135	-	1** éclaircie	
	18_aj	4.98	amelfj	50	50	249	2014		
	19_aj	5.05	amelfj	50	50	253	2014		
	20_ar	0.77	amelr	70	70	54	-		
	25_ar	1.36	amelr	70	70	95	2012		
	26_ar	2.67	amelr	70	70	187	2012		
	27_ar	5.24	amelr	70	70	367	2012		
	28_ar	6.99	amelr	70	70	489	2012		
	30_v	2.60	viel	60	60	156	2003		
	31_p	3.31	prepa	60	60	199	2009		
	50_ajp	1.73	amelfj	10	50	87	-	partie nord, 1** éclaircie	
51_ajp	1.55	amelfj	10	50	78	-	partie nord, 1** éclaircie		
	Total annuel	36.94				2347			

Année	Parcelles ou sous-parcelles	Surface à parcourir (ha,a)	Groupes	Volume indicatif à prélever			Date du dernier passage	Observations	Suivi
				m ³ /ha (aménagement)	m ³ /ha (commercial)	m ³ /unité de gestion (commercial)			
2023	1_aa	7.63	amelfa	45	45	343	2014		
	2_aa	7.45	amelfa	45	45	335	2014		
	61_p	8.04	prepa	60	60	482	2015		
	62_p	8.03	prepa	60	60	482	2015		
	63_aj	8.04	amelfj	50	50	402	2016		
	64_aj	8.23	amelfj	50	50	412	2016		
Total annuel		47.42				2456			
2024	3_aa	7.57	amelfa	50	50	379	2015		
	4_aa	7.77	amelfa	50	50	389	2015		
	5_aa	7.57	amelfa	40	40	303	2015		
	22_aj	6.78	amelfj	30	40	271	2016		3 ^{ème} éclaircie
	44_ajp	3.67	amelfj	20	40	147	2018		2 ^{ème} éclaircie, partie chêne pédonculé
	45_ajp	4.66	amelfj	20	40	186	2018		2 ^{ème} éclaircie, partie chêne pédonculé
	46_ajp	4.52	amelfj	20	40	181	2018		2 ^{ème} éclaircie, partie chêne pédonculé
	74_rl	7.74	regel	60	60	464	2016		
	75_p	7.94	prepa	60	60	476	2016		
Total annuel		58.22				2796			
2025	6_aj	7.50	amelfj	50	50	375	2017		
	7_aj	7.42	amelfj	50	50	371	2017		
	13_aa	7.60	amelfa	55	55	418	2017		
	14_aa	7.60	amelfa	55	55	418	2017		
	15_aj	4.91	amelfj	30	40	196	2018		3 ^{ème} éclaircie
	16_aj	4.51	amelfj	50	50	226	2016		
	17_aj	5.04	amelfj	50	50	252	2016		
	34_p	3.61	prepa	60	60	217	2013		
	35_p	7.46	prepa	60	60	448	2013		
	43_aj	7.20	amelfj	20	40	288	2019		2 ^{ème} éclaircie
Total annuel		62.85				3208			
2026	20_aj	5.82	amelfj	40	40	233	2018		
	21_aj	1.33	amelfj	50	50	67	2018		
	21_aa	5.51	amelfa	50	50	276	2018		
	23_aj	6.30	amelfj	30	40	252	2018		3 ^{ème} éclaircie
	24_aj	6.91	amelfj	30	40	276	2018		3 ^{ème} éclaircie
	42_aj	7.30	amelfj	20	40	292	2020		2 ^{ème} éclaircie
	44_ajp	3.53	amelfj	20	40	141	2020		2 ^{ème} éclaircie, partie chêne sessile/hêtre
	45_ajp	2.56	amelfj	20	40	102	2020		2 ^{ème} éclaircie, partie chêne sessile/hêtre
	46_ajp	2.82	amelfj	20	40	113	2020		2 ^{ème} éclaircie, partie chêne sessile/hêtre
	47_aj	7.11	amelfj	40	40	284	2020		2 ^{ème} éclaircie
	54_rl	5.31	regel	60	60	319	2013		
	59_j	7.29	jeu	10	50	365	-		1ère éclaircie
	60_j	7.43	jeu	10	50	372	-		1ère éclaircie
Total annuel		69.22				3091			
2027	25_aj	5.68	amelfj	30	40	227	2019		3 ^{ème} éclaircie
	26_aj	4.35	amelfj	30	40	174	2019		3 ^{ème} éclaircie
	27_aj	1.84	amelfj	30	40	74	2019		3 ^{ème} éclaircie
	41_aj	7.28	amelfj	20	40	291	2021		2 ^{ème} éclaircie
	65_p	7.15	prepa	60	60	429	2019		
	66_p	7.81	prepa	60	60	486	2019		
	67_p	7.51	prepa	60	60	451	2019		
Total annuel		41.62				2114			
2028	10_aj	7.82	amelfj	50	50	391	2020		
	11_aj	7.41	amelfj	45	45	335	2020		
	12_aj	7.97	amelfj	50	50	399	2020		
	29_v	7.04	viel	60	60	422	2012		
	49_aj	2.39	amelfj	30	40	96	2021		3 ^{ème} éclaircie
	50_aj	3.22	amelfj	20	40	129	2021		partie nord, 2ème éclaircie, sud 3 ^{ème} éclaircie
	51_aj	3.29	amelfj	20	40	132	2021		partie nord, 2ème éclaircie, sud 3 ^{ème} éclaircie
52_aj	2.02	amelfj	30	40	81	2021		3 ^{ème} éclaircie	
53_aj	1.04	amelfj	30	40	42	2021		3 ^{ème} éclaircie	
Total annuel		42.20				2024			
2029	8_aj	7.28	amelfj	50	50	364	2021		
	9_aj	7.50	amelfj	50	50	375	2021		
	49_j	3.67	jeu	10	50	184	-		1ère éclaircie
	50_j	2.18	jeu	10	50	109	-		1ère éclaircie
	51_j	1.34	jeu	10	50	67	-		1ère éclaircie
	52_j	5.30	jeu	10	50	265	-		1ère éclaircie
	55_af	7.38	amelf	60	60	443	2017		
56_af	7.25	amelf	60	60	435	2017			
Total annuel		41.90				2241			
2030	15_ar	2.69	amelr	40	50	135	2022		2 ^{ème} éclaircie
	18_aj	4.98	amelfj	50	50	249	2022		
	19_aj	5.05	amelfj	50	50	253	2022		
	20_ar	0.77	amelr	70	70	54	2022		
	25_ar	1.36	amelr	70	70	95	2022		
	26_ar	2.67	amelr	70	70	187	2022		
	27_ar	5.24	amelr	70	70	367	2022		
	28_ar	6.99	amelr	70	70	489	2022		
	57_af	7.40	amelf	60	60	444	2018		
58_af	7.35	amelf	60	60	441	2018			
Total annuel		44.50				2713			
2031	38_ipartie	6.22	jeu	10	50	311	-		1ère éclaircie
	44_ajp	3.67	amelfj	30	40	147	2024		3 ^{ème} éclaircie, partie chêne pédonculé
	45_ajp	4.66	amelfj	30	40	186	2024		3 ^{ème} éclaircie, partie chêne pédonculé
	46_ajp	4.52	amelfj	30	40	181	2024		3 ^{ème} éclaircie, partie chêne pédonculé
	61_p	8.04	prepa	60	60	482	2023		
	62_p	8.03	prepa	60	60	482	2023		
63_aj	8.04	amelfj	50	50	402	2023			
64_aj	8.23	amelfj	50	50	412	2023			
Total annuel		51.41				2603			

Année	Parcelles ou sous-parcelles	Surface à parcourir (ha,a)	Groupes	Volume indicatif à prélever			Date du dernier passage	Observations	Suivi
				m ³ /ha (aménagement)	m ³ /ha (commercial)	m ³ /unité de gestion (commercial)			
2032	22_aj	6.78	amelfj	50	50	339	2024	4** éclaircie	
	36_p	7.21	prepa	60	60	433	2020		
	37_p	7.53	prepa	60	60	452	2020		
	43_aj	7.20	amelfj	30	40	288	2025	3** éclaircie	
	59_j	7.29	jeu	20	40	292	2026	2** éclaircie	
	60_j	7.43	jeu	20	40	297	2026	2** éclaircie	
	75_p	7.94	prepa	60	60	476	2024		
	<i>Total annuel</i>	<i>51.38</i>				<i>2577</i>			
2033	1_aa	7.63	amelfa	50	50	382	2023		
	2_aa	7.45	amelfa	50	50	373	2023		
	6_aj	7.50	amelfj	50	50	375	2025		
	7_aj	7.42	amelfj	50	50	371	2025		
	15_aj	4.91	amelfj	45	45	221	2025	4** éclaircie	
	44_ajp	3.53	amelfj	30	40	141	2026	3** éclaircie, partie chêne sessile/hêtre	
	45_ajp	2.56	amelfj	30	40	102	2026	3** éclaircie, partie chêne sessile/hêtre	
	46_ajp	2.82	amelfj	30	40	113	2026	3** éclaircie, partie chêne sessile/hêtre	
	47_aj	7.11	amelfj	30	40	284	2026	3** éclaircie	
	<i>Total annuel</i>	<i>50.93</i>				<i>2362</i>			

Document ONE

Cas des coupes apériodiques (groupe de régénération)

Classement indicatif, par ordre de priorité et par période quinquennale, de l'ouverture des coupes de régénération

Période indicative	Unité de programmation de coupe			Groupe (classement)	Surface totale UG (ha)	Surface à régénérer par essence-objectif et modalité de régénération prévue (ha,a)			
	P ^{lle}	UG	partie d'UG			Chêne sessile		Erables sycomore et plane, merisier, + aulne (en zones de suintements)	
						naturel	artificiel	naturel	artificiel
Période 1 2014 - 2018	31*	31_r		REGE	3,90	3,90			
	32*	32_r		REGE	6,31	6,31			
	49	49_r		REGE	1,52	1,52			
	50	50_r		REGE	1,92	1,92			
	51	51_r		REGE	2,75	2,75			
	71	71_r		REGE	7,93		7,93		
Période 2 2019 - 2023	72	72_r		REGE	7,69		7,69		
	73	73_r		REGE	7,90		7,90		
	5**	5_r		REGE	0,12				0,12
	6**	6_r		REGE	0,26				0,26
	7**	7_r		REGE	0,46				0,46
	8**	8_r		REGE	0,48				0,48
	9**	9_r		REGE	0,34				0,34
	16**	16_r		REGE	2,07				2,07
	17**	17_r		REGE	1,73				1,73
	18**	18_r		REGE	1,73				1,73
	19**	19_r		REGE	1,89				1,89
	20**	20_r		REGE	0,21				0,21
Période 3 2024 - 2028	53	53_r		REGE	4,77	4,77			
	70	70_r		REGE	7,32		7,32		
	69	69_r		REGE	7,13		7,13		
Période 4 2029 - 2033	68	68_r		REGE	7,23		7,23		
	33***	33_rl		REGEL	4,39	4,39			
	54***	54_rl		REGEL	5,31	5,31			
	74 ***	74_rl		REGEL	7,55		7,19		

* peuplements déjà ouverts, à terminer.

** parcelles dont la régénération s'étalera sur toute la durée de l'aménagement.

*** parcelles à entamer.

Nota : Les parcelles 33_rl, 54_rl et 74_rl seront entamées en fin d'aménagement, donc des coupes de type préparatoire y sont programmées.

De même, dans les futaies du Grand Charlemagne, en raison des accroissements et des volumes sur pied importants, la rotation de 8 ans appliquée jusqu'ici se poursuivra afin d'éviter l'accumulation de volumes trop élevés, donc des coupes sont programmées dans les parcelles 68_r, 69_r, 70_r et 73_r.

- **Volume présumé récoltable (VPR)**

Rappel: La production dans la forêt est estimée à 6,5 m³/ha/an, soit 0,46 m²/ha/an.

Groupe	Surface terrière totale à récolter (seuil de précomptage = 17,5 cm)		Volume aménagement (VPR) (tige précomptable + houppier)		Volume bois fort total sur écorce à récolter (tige précomptables + houppier + tiges non précomptables)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
AMELFA	26.0	519	324	6475	324	6 475
AMELF	12.9	257	176	3526	176	3 526
AMELFJ	111.6	2 231	814	16275	1 071	21 419
JEU	17.1	341	36	727	128	2 556
PREPA	32.1	642	483	9 650	482	9 650
REGE	102.6	2 051	1 524	30 480	1 540	30 809
REGEL	15.0	299	210	4 200	225	4 491
VIEIL	1.9	38	29	578	29	578
AMELR	12.9	260	126	2 519	133	2 653
Totaux	332.2	6 638	3 722	74 430	4108	82 157

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2

Le volume prélevé dans les groupes autres que régénération est de 5,1 m³/ha/an. Ce prélèvement est inférieur à la production de la forêt.

Le tarif aménagement utilisé sur la forêt est le Schaeffer rapide (SR) n° 14. Pour le tarif SR 14, le coefficient de passage moyen de G en V est C = V/G = 13,73, mais sur la forêt de Cherlieu, il est de 12,37 (modulé par groupes en fonction du diamètre récolté moyen).

Les coefficients de houppiers sont de 35 % à 45 % pour les peuplements feuillus adultes (selon qu'il s'agit de futaies ou d'anciens TSF), de 15% pour les feuillus jeunes et 10 % pour les résineux.

Pour les groupes d'amélioration, de jeunesse et de préparation, les détails des VPR se trouvent sur le programme de coupes par années.

Pour les groupes de régénération les détails des calculs de VPR sont portés en annexe « 5.16 - Calcul de la possibilité volume en régénération ».

Voir également l'annexe « 5.8 - Résultats des inventaires ».

Précisions quant aux règles de culture à appliquer

(Rappel : les règles de cultures générales par groupe sont précisées à l'annexe « 5.13. - Règles de culture »).

➤ Groupe Régénération stricte :

Une grande partie de ce groupe est composé de futaies de hêtre assez denses et à productivité élevée, dans lesquelles on poursuivra les rotations de 8 ans afin d'éviter l'accumulation excessive de volume avant la mise en régénération (ces passages sont prévus au programme d'assiette des coupes).

Le retour sur ces parcelles à un objectif chêne sessile nécessitera de réaliser assez rapidement les coupes de régénération et de procéder avant plantation au broyage des semis de hêtre existants.

Cas particulier des parcelles situées en zone de protection de biotope

Il s'agit des parcelles 5 à 9, 53 et 73. On profitera de l'ouverture en régénération pour laisser se reconstituer la ripisylve naturelle. Les résineux des parcelles 5 à 9 seront exploités sur toute la période de l'aménagement (pas de coupe rase mais des coupes progressives) et les compléments de régénération seront assurés à l'aide des essences indigènes en station.

On sera particulièrement vigilant à la circulation des engins et aux dépôts de branchages lors des exploitations.

➤ Groupe Régénération élargie :

Ces parcelles n'étant ouvertes qu'en fin d'aménagement, des coupes à caractère préparatoire y sont prévues au programme d'assiette.

Concernant l'ouverture en régénération, il est prévu lors de cet aménagement de réaliser dans ces parcelles le relevé de couvert et la coupe d'ensemencement.

Cas particulier des parcelles situées en zone de protection de biotope

Il s'agit de la parcelle 74. On laissera s'installer naturellement les essences adaptées en bordure du ruisseau (ripisylve) et dans les zones humides. On sera particulièrement vigilant à la circulation des engins et aux dépôts de branchages lors des exploitations.

➤ Groupe Amélioration feuillus adultes :

Les parcelles 1 à 5 sont dominées par le chêne sessile qui sera l'objectif à court et long terme.

Les surfaces terrières moyennes mesurées par échantillonnage sont proches de 20,5 m²/ha, ce qui correspond aux préconisations de densité avant coupe du guide de la chênaie continentale (sylviculture dynamique en bonne à très bonne fertilité). On pratiquera donc des prélèvements en éclaircie proches de l'accroissement.

Les parcelles 13, 14 et 21_aa sont à base de hêtre qui sera donc l'objectif à court terme. Les densités sont légèrement plus élevées que les préconisations du guide hêtre mais la dernière coupe y a entamé le processus de rattrapage de la norme. Les prélèvements prévus permettront de poursuivre ce rattrapage.

➤ Groupe Amélioration feuillus jeunes :

Ce groupe se divise en 3 compositions principales :

- Chêne bien présent : objectif chêne déjà bien engagé.

Parcelles concernées : 6, 16, 17, 22, 23, 25 (partie sud), 41, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53.

On appliquera les préconisations du guide de la chênaie continentale.

- Chêne présent mais en faible densité : objectif chêne possible mais incertain.

Unités de gestion concernées : 18, 20, 24, 26, 43.

- Hêtre très dominant : à court terme, le hêtre est l'objectif mais on s'efforcera de garder le maximum de chênes en mélange.

Unités de gestion concernées : 7, 8, 9, 10, 11, 12, 19, 21, 25 (partie nord), 63, 64.

➤ Groupe Jeunesse :

Dans ces parcelles ou le mélange chêne/hêtre est parfois au détriment du chêne (comme en 38, 59, 60), les interventions viseront à favoriser systématiquement les chênes présents, afin d'en obtenir une densité suffisante pour en faire l'objectif principal.

Cas particulier des parcelles situées en zone de protection de biotope

Il s'agit des parcelles 53 et 54. On favorisera l'installation d'une ripisylve naturelle en bordure du ruisseau. On sera particulièrement aux dépôts de branchages lors des travaux.

➤ Groupe Ilots de vieillissement : Un passage en coupe est prévu dans les parcelles de ce groupe.

Il s'agira d'assurer la conservation du peuplement de chênes sessiles de qualité (récolte des hêtres en mélange, coupe à caractère sanitaire) tout en maintenant une densité élevée d'arbre « biodiversité ».

• **Mode de suivi de la récolte**

Actuellement, le suivi de la récolte est réalisé sur la base du volume aménagement (tarif Schaeffer rapide n° 14) et de la surface terrière.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Comme précisé au § 1.3.1.B, aucune création n'est prévue pendant cet aménagement. Il s'agira donc d'assurer l'entretien des infrastructures existantes.

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Entretien courant du réseau					
En continu	Fauchage annuel des bords de route	Routes forestières	5000 m	Maintien de la visibilité en bord de route	40 000
En continu	Rechargement général après remise en forme	Routes forestières empierrées	5100 m	Maintien de la qualité des accès à la forêt	80 000
En continu	Entretien : goudronnages dans la période de l'aménagement	Routes forestières revêtues	5000 m	Maintien de la qualité des accès à la forêt	100 000
Coût total DESSERTE (€)					220 000
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)					11 000

- **Guide technique de référence**

« Routes forestières - Recommandations techniques » (ONF, 2000).

« Equipement routier des forêts - Caractéristiques des voies et réseaux de desserte » (CEMAGREF, note technique n°46, 1981).

D - Travaux sylvicoles

Cf. itinéraires techniques de travaux sylvicoles (DT Franche-Comté, édition de juillet 2009).

Voir tableau ci-dessous.



Les opérations prises en compte dans le tableau ci-dessous (notamment le nombre de dégagements) sont des prévisions moyennes susceptibles de varier en fonction des divers aléas rencontrés (climat, vigueur de la végétation concurrente, dégâts de gibier, ...).

Groupe	Unité de gestion	Norme	Surface (ha)	Opérations principales prévues *	Coût/ha	Coût/parcelle	Coût/groupe
R E G E N E R A T I O N	5_r	3 AF1	0.12	plantation + 1 dégagement	4 700 €	564 €	393 725 €
	6_r	3 AF1	0.26	plantation + 1 dégagement	4 700 €	1 222 €	
	7_r	3 AF1	0.46	plantation + 1 dégagement	4 700 €	2 162 €	
	8_r	3 AF1	0.48	plantation + 1 dégagement	4 700 €	2 256 €	
	9_r	3 AF1	0.34	plantation + 1 dégagement	4 700 €	1 598 €	
	16_r	3 AF1	2.07	plantation + 1 dégagement	4 700 €	9 729 €	
	17_r	3 AF1	1.73	plantation + 1 dégagement	4 700 €	8 131 €	
	18_r	3 AF1	1.73	plantation + 1 dégagement	4 700 €	8 131 €	
	19_r	3 AF1	1.89	plantation + 1 dégagement	4 700 €	8 883 €	
	20_r	3 AF1	0.21	plantation + 1 dégagement	4 700 €	987 €	
	31_r	1CHS01	3.90	6 dégagements	4 435 €	24 824 €	
		5CHS05	3.90	2 nettoiements-dépressages	1 930 €		
	32_r	1CHS01	6.31	6 dégagements	4 435 €	40 163 €	
		5CHS05	6.31	2 nettoiements-dépressages	1 930 €		
	49_r	1CHS01	1.52	6 dégagements	4 435 €	8 003 €	
		5CHS05	1.52	1 nettoiemement-dépressage	830 €		
	50_r	1CHS01	1.92	6 dégagements	4 435 €	10 109 €	
		5CHS05	1.92	1 nettoiemement-dépressage	830 €		
	51_r	1CHS01	2.75	6 dégagements	4 435 €	14 479 €	
		5CHS05	2.75	1 nettoiemement-dépressage	830 €		
	53_r	1CHS01	4.77	4 dégagements	3 000 €	14 310 €	
	68_r	3CHS01	7.25	nettoyage au broyeur lourd	500 €	3 615 €	
	69_r	3CHS01	7.13	nettoyage au broyeur lourd + plantation + 2 dégagements	4 254 €	30 331 €	
	70_r	3CHS01	7.32	nettoyage au broyeur lourd + plantation + 3 dégagements	5 130 €	37 552 €	
71_r	3CHS01	7.93	nettoyage au broyeur lourd + plantation + 4 dégagements	6 000 €	62 885 €		
	5CHS05	7.93	2 nettoiements-dépressages	1 930 €			
72_r	3CHS01	7.69	nettoyage au broyeur lourd + plantation + 4 dégagements	6 000 €	52 523 €		
	5CHS05	7.69	1 nettoiemement-dépressage	830 €			
73_r	3CHS01	7.90	nettoyage au broyeur lourd + plantation + 4 dégagements	6 000 €	47 400 €		
74_rl	3CHS01	7.74	1 nettoyage en élév au broyeur lourd	500 €	3 870 €		
J E U N E S S E	30_j	1CHS01	2.88	2 dégagements	1 436 €	15 820 €	
		1CHS01	1.50	3 dégagements	2 154 €		
		5CHS05	4.38	2 nettoiements-dépressages	1 930 €		
	32_j	3CHS01	1.04	1 dégagement	873 €	2 915 €	
		5CHS05	1.04	2 nettoiements-dépressages	1 930 €		
	33_j	3CHS01	1.20	1 dégagement	873 €	12 961 €	
		3CHS01	1.77	4 dégagements	3 492 €		
	34_j	5CHS05	2.97	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	18 039 €	
		3CHS01	3.06	4 dégagements	3 492 €		
	38_j	5CHS05	3.81	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	17 318 €	
		3CHS01	0.98	4 dégagements	3 492 €		
	39_j	5CHS05	7.20	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	18 655 €	
		1CHS01	6.52	1 dégagement	718 €		
	40_j	5CHS05	7.24	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	16 516 €	
		1CHS01	3.30	1 dégagement	718 €		
	42_aj	5AF01	7.33	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	3 395 €	
	48_j	5AF01	7.30	1 dépressage localisé	465 €	13 587 €	
	49_j	5CHS05	7.04	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	7 083 €	
	50_j	5CHS05	3.67	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	4 207 €	
	51_j	5CHS05	2.18	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	2 586 €	
52_j	5CHS05	1.34	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	10 229 €		
53_j	5CHS05	5.30	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	2 741 €		
54_j	1CHS01	1.42	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	9 268 €		
	5CHS05	1.93	4 dégagements	2 872 €			
59_j	5AF01	1.93	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	14 070 €		
60_j	5AF01	7.29	2 nettoiements-dépressages	1 930 €	14 340 €		
						TOTAL	577 454 €

* Y-compris entretien des cloisonnements avant travaux et préparation du terrain avant plantation

soit un coût annuel de **28 873 €**

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Sur le terrain, la gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. Ces actions en faveur de la biodiversité dans la gestion courante de la forêt correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles incluses dans les documents de sylviculture de référence (guides de sylviculture, DRA, ...) et synthétisées dans l'instruction INS-09-T-71.

En particulier, le gestionnaire vise l'application des engagements suivants :

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Observations	Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	Agrandissement d'un îlot existant depuis 1999	9,64 ha
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB		
	Total		
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	Aucun îlot de sénescence n'a été retenu, compte tenu de la bonne productivité de l'ensemble des stations et peuplements en place	
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI		
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme		
	Total		

Autres engagements environnementaux	Observations	Surface
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Stations d'aulnaie et mares	1,24 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, cours d'eau)	Linaire de ruisseau très important (10 500m)	9,47 ha

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Autres actions					
En continu	Règles de gestion particulières pour la zone concernée par l'arrêté de protection de biotope	Parcelles diverses	51,81 ha	Voir règles de culture particulières au § 2.5.2.B	Pas de coût induit
En continu	Mares forestières sur la forêt	Parcelle 45		Préservation, maintien de l'état actuel	
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)					
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)					

C - Réserves biologiques et réserves naturelles

La forêt de Cherlieu n'est pas concernée par des réserves biologiques ou naturelles.

D - Documents techniques de référence

La forêt n'étant pas concernée par un ou plusieurs périmètres de protection réglementaire ou contractuelle, il n'y a pas de document de gestion de la biodiversité particulier à la forêt. Cependant les documents internes (instruction INS-09-T-71, guides de sylviculture...) et les catalogues de stations ou d'habitats donnent des recommandations précieuses quant à la gestion et la préservation de la biodiversité sur l'ensemble des milieux forestiers.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Dans le site classé, veiller au respect des prescriptions de la commission des sites.
Veiller à maintenir les sentiers de randonnée pédestre dégagés lors des coupes.
Remplacer les tables-bancs en mauvais état.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

La gestion sylvicole courante mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte du paysage : impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition, ...
Ces bonnes pratiques sylvicoles sont incluses dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).
Le « Manuel paysager pour la forêt comtoise : guide pour une gestion forestière respectueuse des paysages » peut également servir de référence pour le gestionnaire.

B - Ressource en eau potable

Plusieurs captages ou zones de protection existent dans la forêt. Le statut du captage ainsi que les prescriptions dans les périmètres de protection ou à proximité du captage sont précisées au § 1.3.3.B.

Aucun programme spécifique pour la ressource en eau potable n'existe à ce jour.

C - Chasse - Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**

Une licence collective de chasse en forêt domaniale de Cherlieu est concédée par convention au Comité Territorial d'Etablissement pour la Franche-Comté pour la somme de 3 036 € (soit 5,45 €/ha). Les bénéficiaires potentiels de la licence sont tous les personnels de l'ONF de Franche-Comté.

La forêt abrite des populations animales variées : chevreuils, cerfs, sangliers, lièvres, renards, mustélidés, rongeurs et autres petits mammifères, ainsi que de nombreux oiseaux.

Les principales espèces chassées dans la forêt sont le chevreuil, le cerf et le sanglier.

Nous n'avons pas connaissance de problèmes sanitaires particuliers.

Actuellement, l'équilibre sylvo-cynégétique semble bon et la population de cervidés adaptée aux capacités alimentaires de la forêt (pression alimentaire supportable sur le milieu, dégâts peu importants).

Cependant, le cerf est bien présent avec une vingtaine d'animaux dans le massif Chauvirey - Montigny - Malvillers - Preigney - Cherlieu - Melin - Oigney - Bougey - Augicourt - Jussey. La population est en hausse et il faudra en surveiller l'évolution.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) de la Haute-Saône est en cours de rédaction à ce jour.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modos de chasse pratiqués	Attributions 2011/2012 par espèces	Observations	Prix de location (€)
En battue avec des chiens	Cerf : 1 bracelet		3 036
	Chevreuril : 17 bracelets		
	Sangliers : 14 bracelets	(soit 10 sangliers dont 4 de plus de 50 kg)	

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Si les dégâts liés à la présence de cervidés s'avéraient en hausse, il conviendrait de réaliser des relevés selon les modalités prévues par le « Guide pratique de mise en œuvre des suivis de dégâts » (CEMAGREF, 2008).

D - Pastoralisme

La forêt n'est pas concernée par des activités pastorales.

E - Droits d'usage

Hormis le ramassage habituel de champignons, il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas d'éléments particuliers signalés par la Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté sur la forêt ; en revanche, l'unique vestige connu en forêt de l'Abbaye de Cherlieu doit être préservé : il est présenté dans le tableau ci-dessous.

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Borne gravée	Borne gravée d'une crose, du côté de la forêt domaniale (vraisemblablement le seul vestige de l'Abbaye de Cherlieu subsistant en forêt)	Parcelle 75 (en limite avec la commune de Melin)	Lors des exploitations ou de l'entretien du périmètre, veiller scrupuleusement à éviter toute chute d'arbre ou passage d'engin à proximité

Remarque, site classé : Comme il est précisé dans les prescriptions de l'autorisation de travaux en sites classés de 2000, on sera vigilant lors des exploitations près des talwegs à la présence d'éventuels vestiges (aucun n'a été signalé à ce jour).

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La forêt n'est pas sujette à des risques naturels d'ordre physique. Elle ne joue pas de rôle de protection vis à vis d'enjeux humains situés à l'aval.

Aucune action visant à la protection contre les risques naturels n'est donc programmée.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt domaniale de Cherlieu ne fait pas l'objet d'un classement ou d'un plan de prévention de risques d'incendie de forêts.

- **Etat des lieux**

Les risques d'incendie sont faibles. Ils augmentent en période sèche, notamment en fin d'hiver dans les zones à fougère ou à végétation herbacée dense.

Aucun équipement dédié à la défense des forêts contre les incendies (DFCI) n'est présent en forêt.

B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

Il n'y a pas de déséquilibre, la pression sur les régénérations étant aujourd'hui tout à fait acceptable mais il faudra contrôler l'évolution de la population de cerf, celle-ci étant actuellement en développement.

C - Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Frêne	2005 - ...	Tous	Chalara fraxinéa	Disséminés

- **Documents de référence**

NDS-10-T-314.

D - Tassement des sols

La texture majoritairement limoneuse des formations superficielles sur lesquelles repose la forêt et la faible charge en éléments grossiers dans les sols de nombreuses stations de la forêt, rendent les sols plutôt sensibles aux tassements. Ainsi, en cas de débardage sur sol insuffisamment ressuyé, l'apparition de joncs est quasi inéluctable. Dans les zones hydromorphes, la sensibilité devient constamment élevée.

Parmi les risques figurent la réduction de la capacité de drainage naturel, les phénomènes d'engorgement et la diminution de l'activité biologique et du développement racinaire.

Sensibilité des sols aux tassements	Stations	Surface (ha)	% de la surface
Sols peu sensibles : sols praticables toute l'année avec peu de précautions	213	5,01	1
Sols sensibles : sols praticables moyennant certaines précautions (évacuation des bois sur sol ressuyé, implantation systématique de cloisonnements d'exploitation)	112, 113, 114, 115, 122, 123, 124, 231, 232	539,48	97
Sols très sensibles : impraticables au moins une partie de l'année	113g, 114g, 115g, 416	8,50	2
		552,99	100

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

Se reporter à la carte des stations en vis-à-vis de la page 9.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A - Certification PEFC

A la date de rédaction du présent aménagement, la forêt adhère à la charte PEFC sous le n°10-2113/07 jusqu'au 31/12/2013.

B - Autres actions

Des placettes de contrôle de croissance inscrites au Référentiel Forestier Régional sont en place depuis 1988 dans les parcelles 3, 4, 61 et 62 et depuis 1988 dans les parcelles 8 et 9. On continuera d'en assurer les mesures tous les 5 ans.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations

Une autorisation de travaux en site classé a été donnée le 11/04/2000 à l'issue des études de l'aménagement précédent. Cette autorisation donne des prescriptions reprenant les avis de la commission des sites de Haute-Saône (à voir en annexe 5.14).

A l'issue de la présente étude de révision d'aménagement, la commission se réunira pour en examiner les conséquences pour le site classé. A priori, les prescriptions édictées en 2000 sont toujours d'actualité, seront reconduites et sont prises en compte ci-dessous. Cependant, la nouvelle autorisation de travaux qui sera délivrée sera portée en annexe de l'aménagement (annexe 5.15) et devra être scrupuleusement respectée.

Réglementation concernée		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)		surf. ² (ha)		
Site classé de l'Abbaye de Cherlieu	218,13	Régénération des bouquets résineux	9,29	Régénération progressive sur la parcelle 29 dirigée de l'aménagement, reconstitution de la ripisylve en parcelles 5 à 9	Globalement positif : répond aux souhaits de la commission des sites de réduire les surfaces enrésinées et d'ouvrir la vue sur le vallon. Un effet négatif à moyen terme avec la fermeture progressive de la vue vers le vallon au fur et à mesure de l'accroissement de la régénération (conséquence à modérer car absence de vue sur les ruines de l'abbaye et on pourra au besoin diminuer cet effet par des dépressages et nettoiemts vigoureux).
		Agrandissement de l'îlot de vieillissement en y intégrant l'ensemble de la parcelle 29	7,04		Positif, répond au souhait de la commission des sites de préserver la continuité paysagère de la parcelle 30

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

Hormis les cas particuliers cités dans le tableau ci-dessus, les parcelles situées dans le site classé sont toutes des futaies feuillues classées en amélioration et seront parcourues par des coupes sélectives à rotation de 6 à 10 ans. Ces coupes viseront à obtenir les peuplements les plus diversifiés possibles tout en favorisant l'objectif chêne sessile à long terme. Ces orientations sont conformes aux prescriptions de la commission des sites.

Evaluation d'incidence Natura 2000 en lien avec la procédure d'autorisation « site classé » :

Les coupes et travaux prévus par cet aménagement dans la zone du site classé sont distants de plus de 5 km du site Natura 2000 le plus proche (FR 4301342 « Vallée de la Saône »). Ils ne sont donc pas susceptibles de porter atteinte aux habitats et aux espèces ayant conduit à la désignation de ce site.

TITRE 4 – CARTES

	Présentes	
	Oui	Non
4.1 - Plan de situation de la forêt(O)	X	
4.2 - Carte des fonctions principales(O)	X	
4.3 - Carte des stations forestières(O)	X	
4.4 - Carte des peuplements(O)		X
4.4.1 - Carte des peuplements (structure et richesse)(O)	X	
4.4.2 - Carte de la composition(F)	X	
4.5 - Carte de la desserte, de l'hydrographie et des éléments remarquables(O)	X	
4.6 - Carte des enjeux environnementaux et sociaux(F)	X	
4.9 - Carte des essences objectives(O)		X
4.10 - Carte d'aménagement(O)	X	

(O) = Carte obligatoire
(F) = Carte facultative

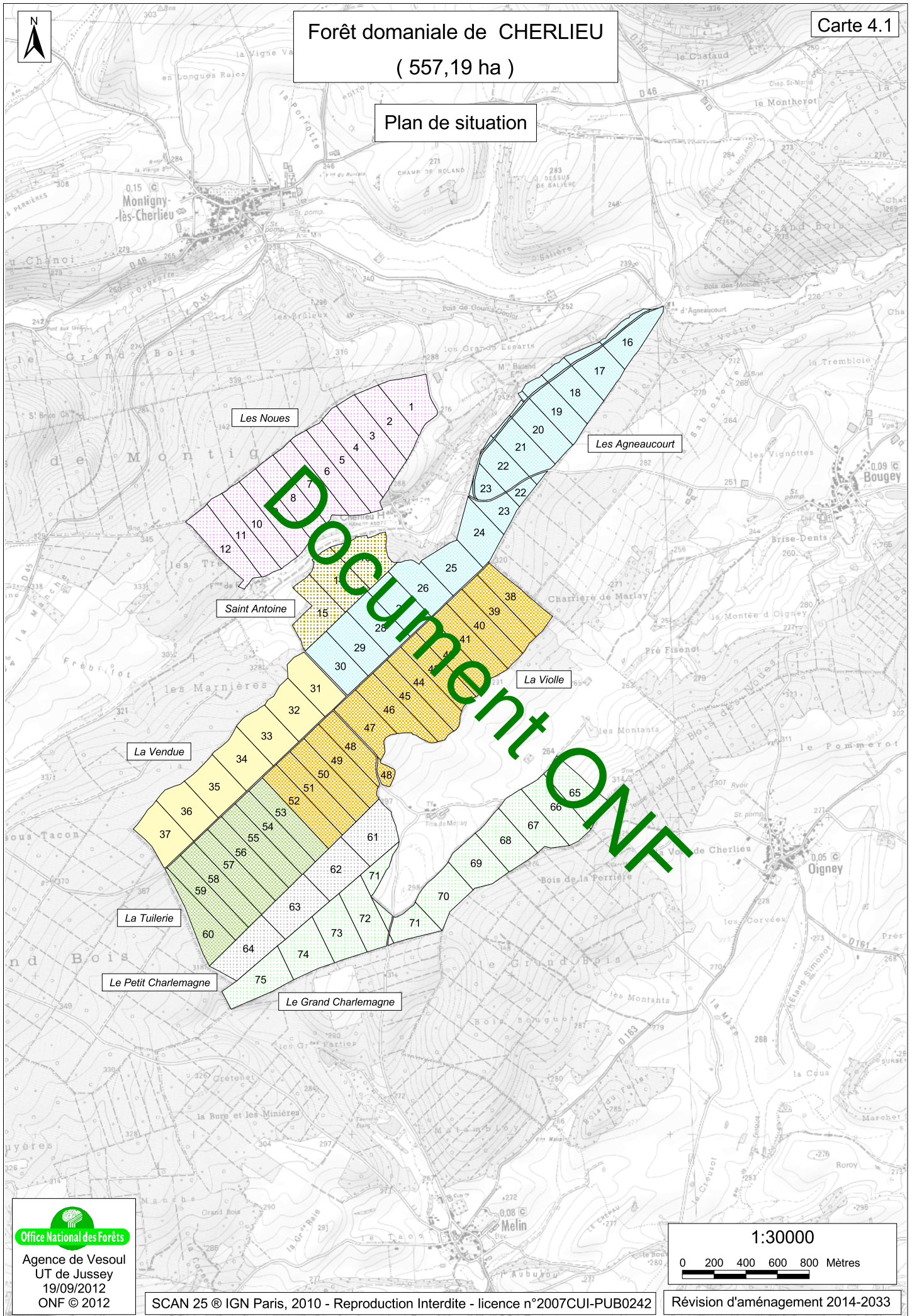
Document ONF



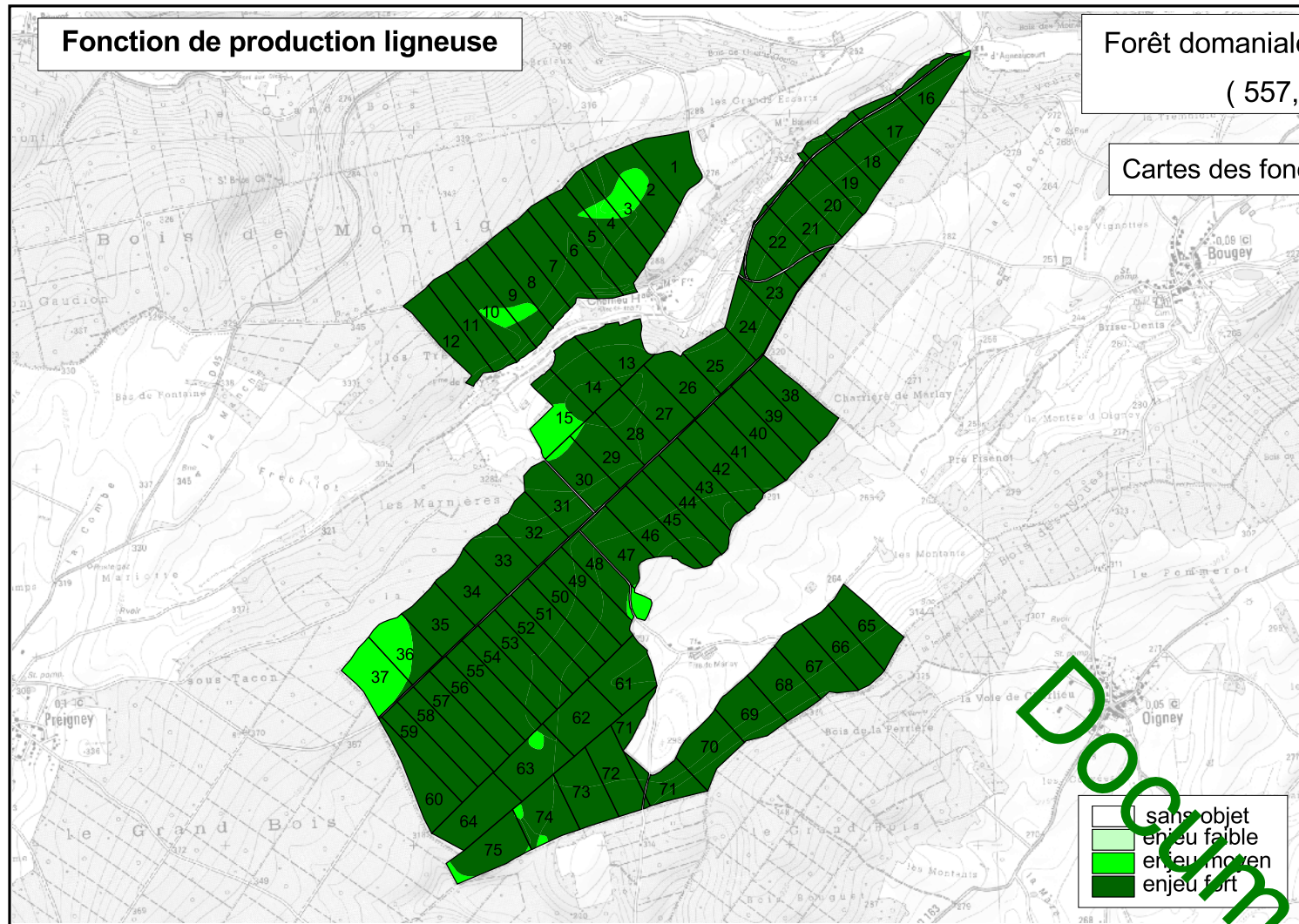
Forêt domaniale de CHERLIEU
(557,19 ha)

Carte 4.1

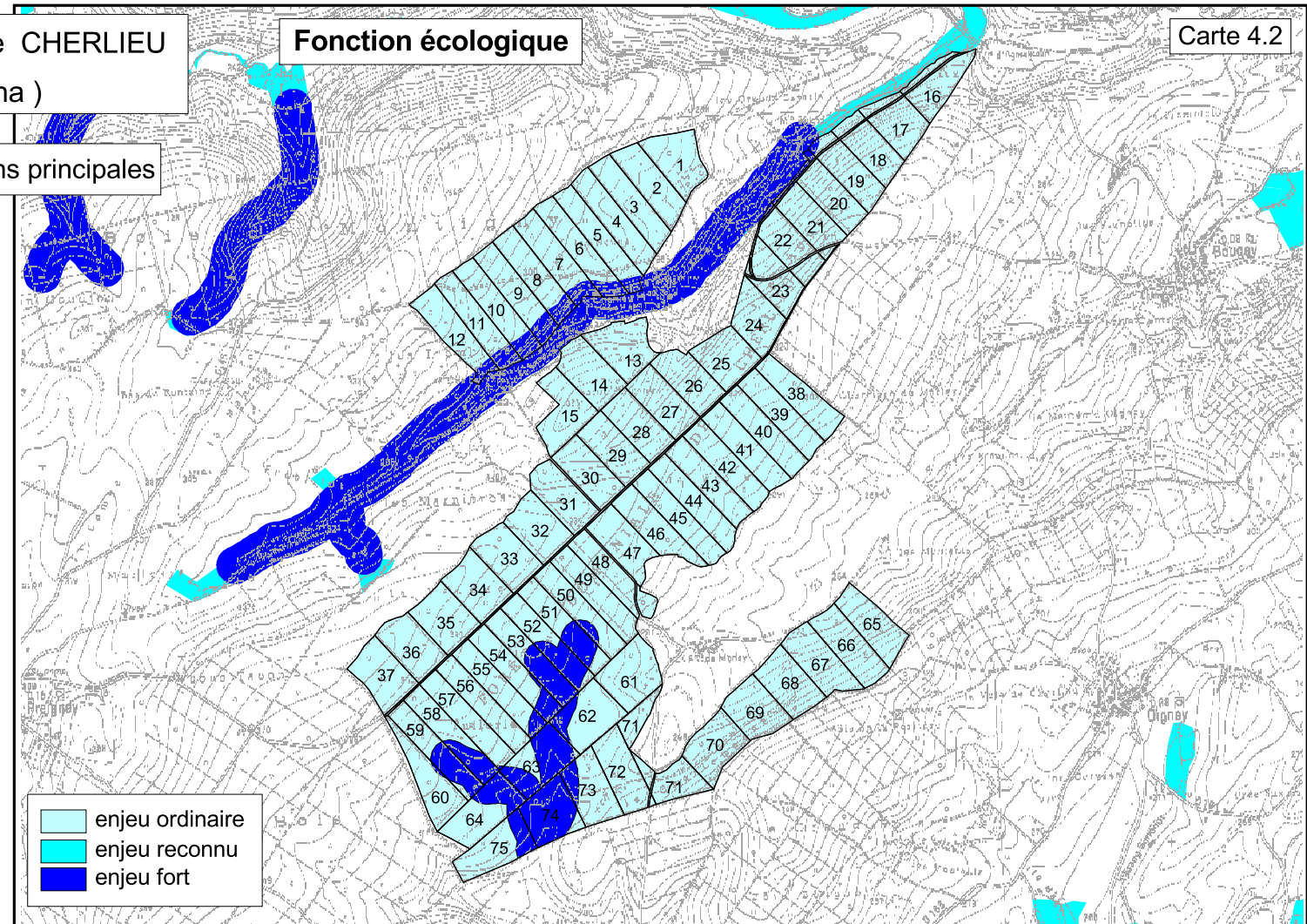
Plan de situation



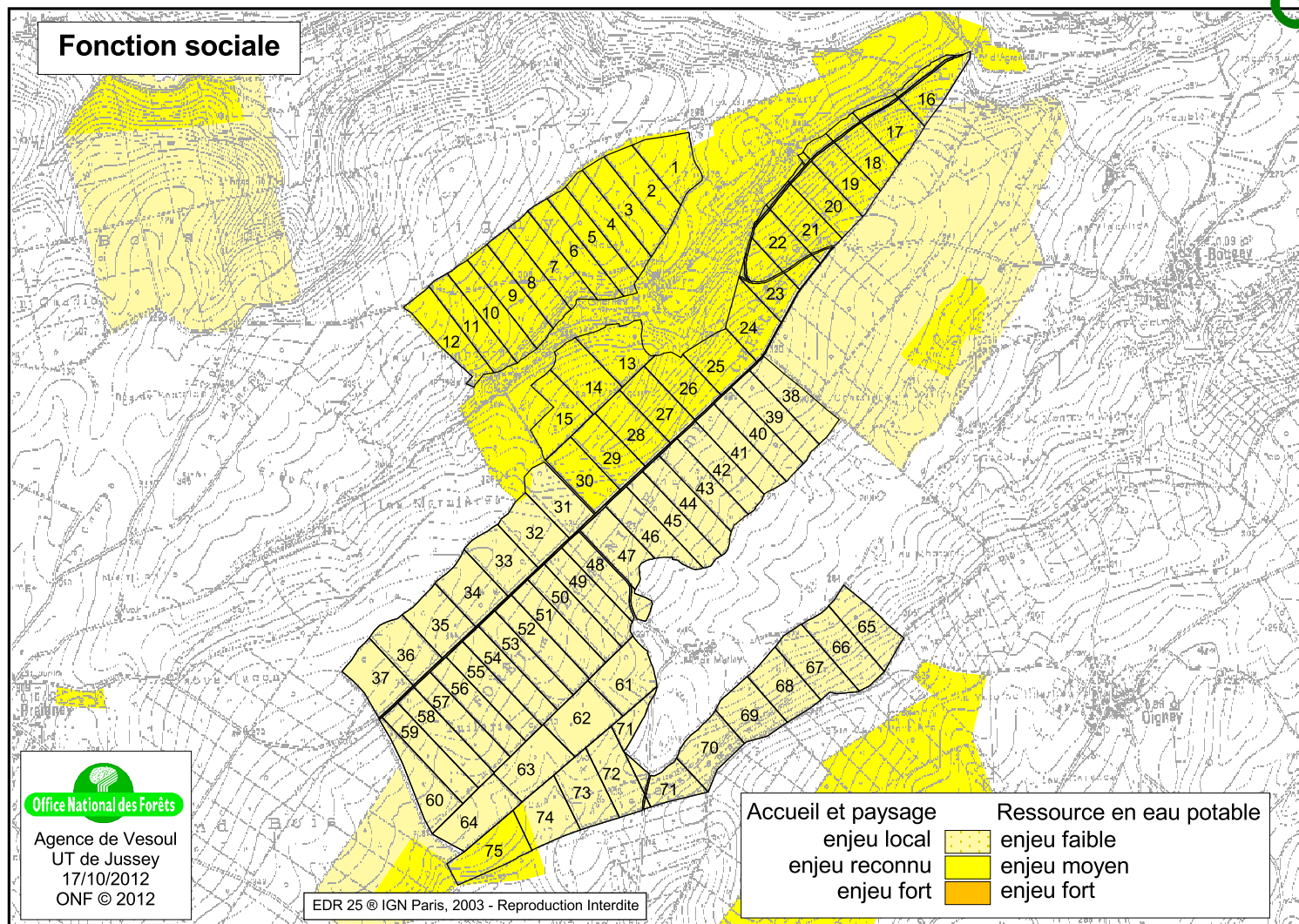
Fonction de production ligneuse



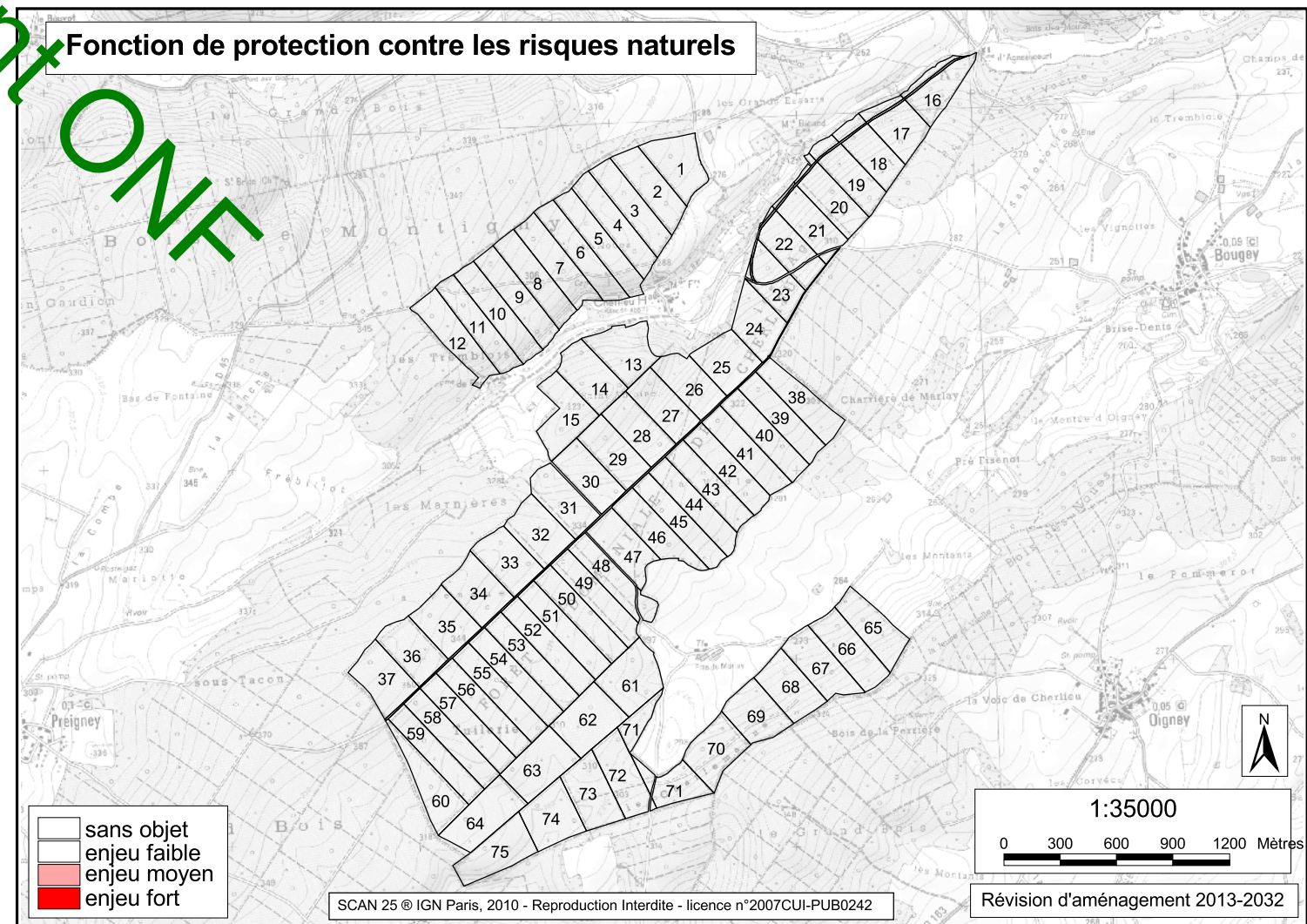
Fonction écologique



Fonction sociale



Fonction de protection contre les risques naturels








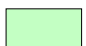






Document ONF





Forêt domaniale de CHERLIEU
(557,19 ha)

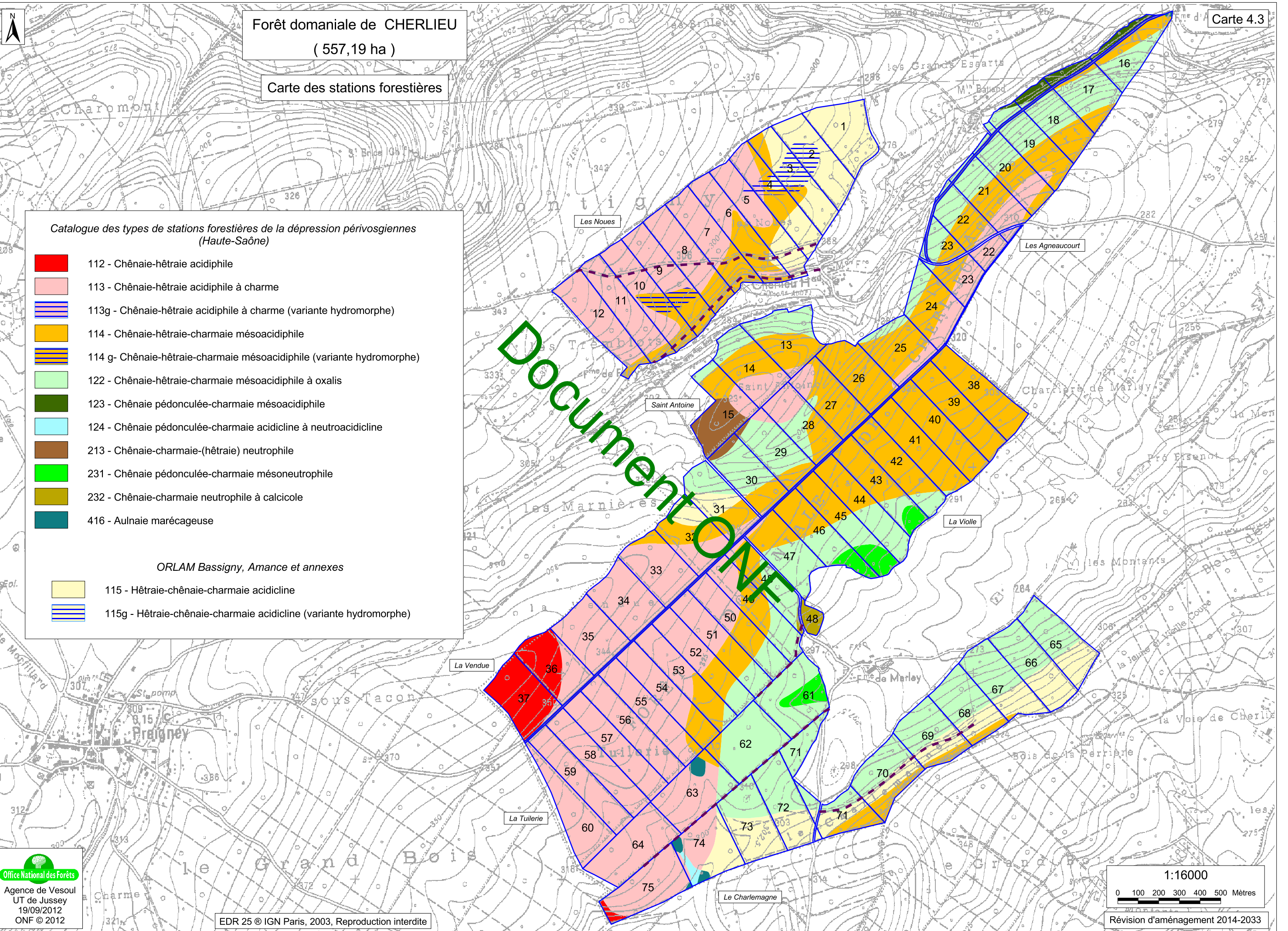
Carte des stations forestières

Catalogue des types de stations forestières de la dépression périvosgiennes
(Haute-Saône)

-  112 - Chênaie-hêtraie acidiphile
-  113 - Chênaie-hêtraie acidiphile à charme
-  113g - Chênaie-hêtraie acidiphile à charme (variante hydromorphe)
-  114 - Chênaie-hêtraie-charmaie mésoacidiphile
-  114 g - Chênaie-hêtraie-charmaie mésoacidiphile (variante hydromorphe)
-  122 - Chênaie-hêtraie-charmaie mésoacidiphile à oxalis
-  123 - Chênaie pédonculée-charmaie mésoacidiphile
-  124 - Chênaie pédonculée-charmaie acidycline à neutroacidycline
-  213 - Chênaie-charmaie-(hêtraie) neutrophile
-  231 - Chênaie pédonculée-charmaie mésoneutrophile
-  232 - Chênaie-charmaie neutrophile à calcicole
-  416 - Aulnaie marécageuse

ORLAM Bassigny, Amance et annexes

-  115 - Hêtraie-chênaie-charmaie acidycline
-  115g - Hêtraie-chênaie-charmaie acidycline (variante hydromorphe)





Forêt domaniale de CHERLIEU
(557,19 ha)

Carte des structures et richesses

Carte 4.4.1

Peuplements réguliers résineux

- R3 - Perchis (E1 jusqu'à diam. 25 cm)
- R4 - Jeune futaie (25 cm < diam. < 40 cm)
- R5 - Futaie adulte (40 cm < diam. < 60 cm)

Peuplements réguliers feuillus

- O - TSF ou futaie ouvert sur semis naturels
- SF-1 - Semis ou plants (H < 1,5 m)
- SF-2 - Fourrés (1,5 m < H < 3 m)
- GP-G - Gaulis (3m < H < 8m)
- GP-P - Perchis (H > 8m, jusqu'à E1)
- JF 20-40 - Jeune futaie (E1 jusqu'à 25 cm, âge 20 à 40 ans)
- JF 20-40/R3 - Jeune futaie (E1 jusqu'à 25 cm, âge 20 à 40 ans) mélangée à du perchis résineux
- FA 40-60 - Futaie adulte (âge 40 à 60 ans)
- FA 40-60 /R4 - Futaie adulte (âge 40 à 60 ans) mélangée à de la jeune futaie résineuse
- FA 60-80 - Futaie adulte (âge 60 à 80 ans)
- FA 80-100 - Futaie adulte (âge 80 à 100 ans)
- FM - Futaie mûre (âge 100 à 120 ans)

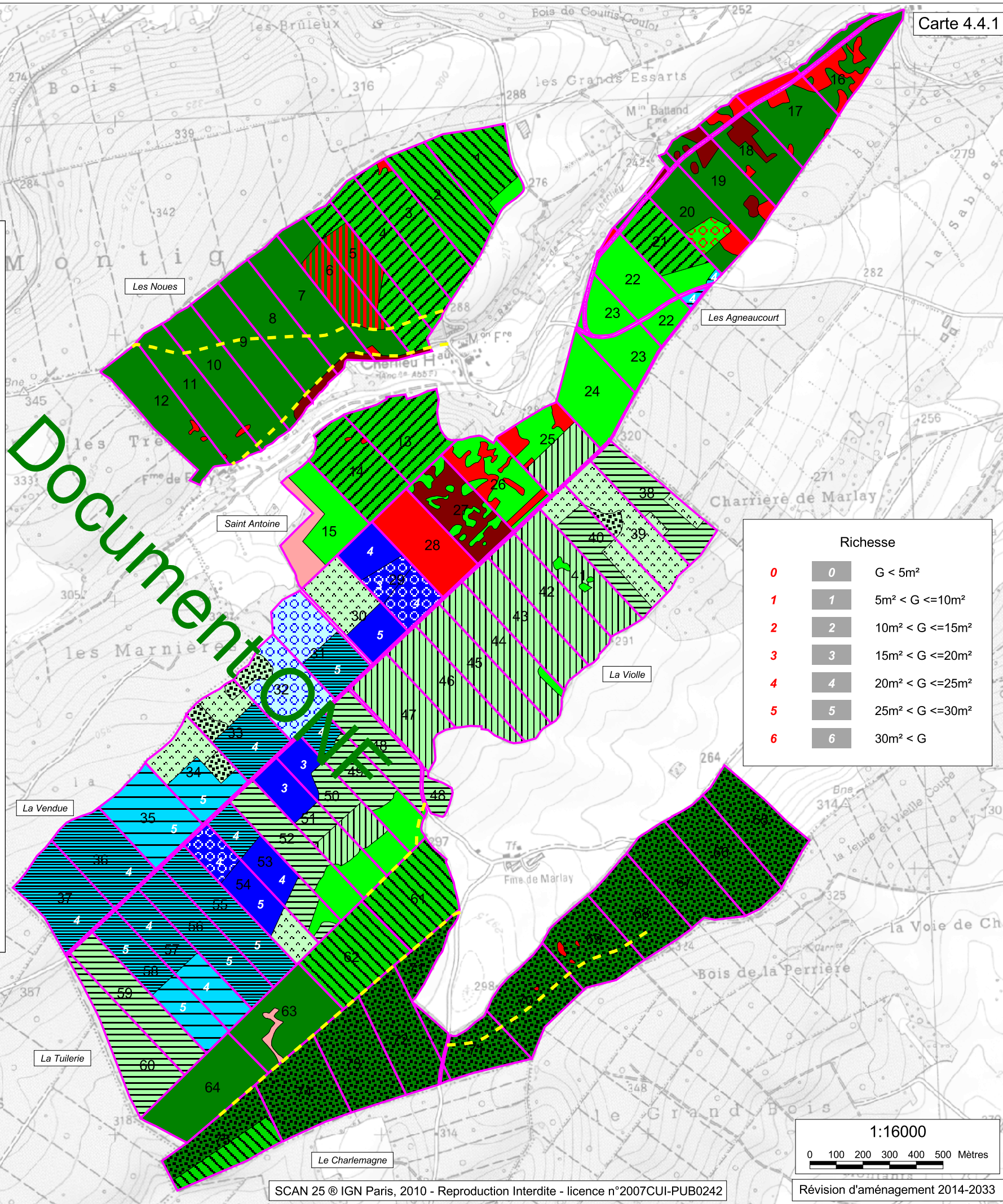
Peuplements feuillus issus de TSF

- BM-GB - Mélange BM et GB
- GB-BM - Mélange GB et BM
- GB - Régularisé dans les GB
- GB-TGB - Mélange GB et TGB

Métatypologie des peuplements de Franche-Comté

Richesse		
0		G < 5m ²
1		5m ² < G <= 10m ²
2		10m ² < G <= 15m ²
3		15m ² < G <= 20m ²
4		20m ² < G <= 25m ²
5		25m ² < G <= 30m ²
6		30m ² < G

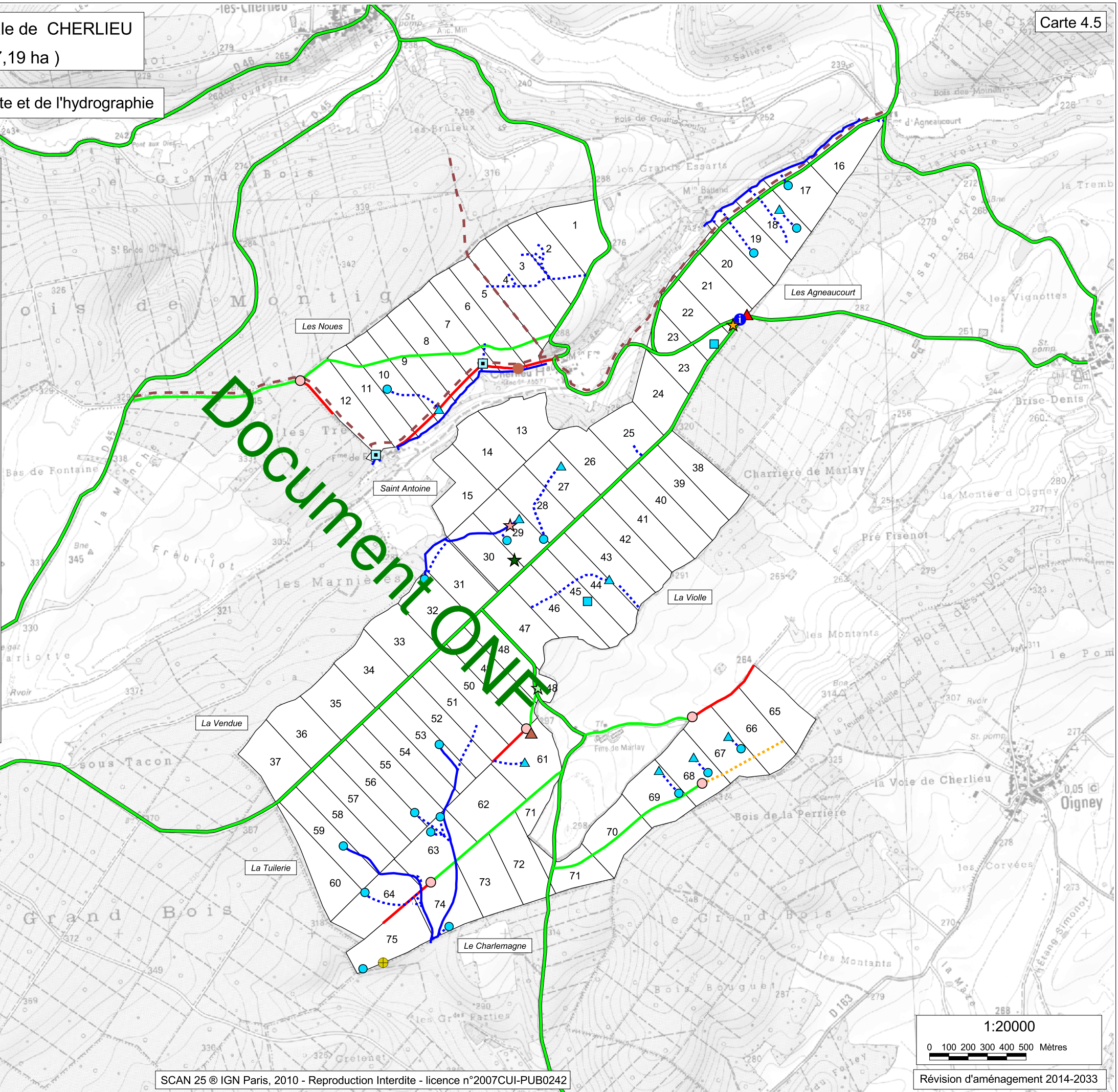
Document



Forêt domaniale de CHERLIEU (557,19 ha)

Carte de la desserte et de l'hydrographie

- Borne gravée d'une crose
 - Chêne sessile remarquable
 - Groupe d'ormes adultes
 - Vallon escarpé
 - Table-banc
 - Baraque de chasse
 - Panneau d'accueil forêt domaniale
 - Circuit de randonnée pédestre (les bois de l'abbaye de Chierlieu)
 - Fontaine (eau potable)
 - Mare
 - Perte
 - Source
 - Captage
 - Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau temporaire
 - Place de retournement
 - Limitation de tonnage
-
- Voie accessible aux grumiers**
 - Revêtue accessible aux grumiers
 - Empierrée accessible aux grumiers
 - Voie accessible aux véhicules légers**
 - Empierrée
 - Voie accessible aux engins d'exploitation**
 - Terrain naturel














Forêt domaniale de CHERLIEU
(557,19 ha)

Carte d'aménagement

Carte 4.10

Document
CONF

-  Groupe Régénération Stricte
-  Groupe Régénération Stricte (déjà ouvert)
-  Groupe Régénération Elargie
-  Groupe Préparation
-  Groupe Amélioration feuillus
-  Groupe Amélioration résineux
-  Groupe Amélioration adultes
-  Groupe Amélioration feuillus jeunes
-  Groupe Jeunesse
-  Groupe Îlots de Vieillessement

